

Vox, le parti des impairs

Le beau camouflet essuyé par l'extrême droite au Parlement espagnol



رسالة الاتحاد

Pour que les conseils de gouvernance ne se muent pas en mécanismes de domination

Pages 2-3

En Toute Piété

Des ondes négatives



Par Mohamed Benarbia

Vivement la libéralisation de l'audiovisuel ! Vivement une concurrence loyale à même de booster un secteur qui n'a de cesse de battre de l'aile depuis des lustres !

Sauf qu'il y a eu un point de départ, un début d'une expérience, qui n'est pas sans nous amener à mettre un bémol à cet optimisme à l'évidence béat.

Cela concerne cette flopée de radios privées qui sont venues garnir un paysage jusque-là uniforme. Avec, cependant, une bonne dose de désillusion et de déception au bout.

A quelques petites et heureuses exceptions près qui se sont fait un devoir de compter sur un personnel qualifié ou prometteur, tant au niveau des journalistes que des animateurs, bien d'autres font dans une insuffisance écœurante et dans une ineptie désolante. C'est à croire que le vocable « buzz » aura été inventé pour elles plus que pour tous ces usagers férus des réseaux sociaux.

D'une station à l'autre, on a de fortes « chances » de se farcir un parleur sévissant derrière un micro pour débiter des heures durant sur tout et rien, passant d'un sujet à l'autre, d'un registre à l'autre, du « sport » au « social », à « l'économie » ou à « la politique ». Là, « du coq à l'âne » prend tout son sens.

Et gare à cet intrépide d'auditeur qui envisagerait d'appeler pour contredire, bien qu'arguments à l'appui, « la vérité » décrétée par ledit parleur et qui ne doit souffrir d'aucune contestation.

Certains vont jusqu'à se vêtir d'un habit de « fqih » en ce mois pour nous expliciter le b.a-ba de la religion comme si l'on venait de nous convertir commettant également dans leur stupide élan des « fatwas » insensées.

Parfois, ils se font aider de « spécialistes » qui ne valent pas mieux. « Pendant le Ramadan, on doit se garder de saluer les femmes », a osé l'un d'eux. Entre autres idioties.



Pour que les conseils de gouvernance ne se muent pas en mécanismes de domination

Le rapport de la Cour des comptes, concernant la vérification des comptes des partis politiques au titre de l'année 2022, a suscité de larges discussions dans l'opinion publique nationale, notamment des critiques et griefs quant à la gestion du soutien supplémentaire réservé aux recherches et études. Cela suppose l'impératif et la nécessité d'approfondir le débat autour des bases juridiques encadrant le champ d'action et les limites des compétences attribuées à la Cour des comptes dans sa relation avec les partis politiques, et ce à partir d'une vision globaliste tenant compte de la relation de la Cour avec les autres instances et institutions qui sont incluses dans ses compétences.

Il convient de relever que les précédents rapports de la Cour des comptes n'ont enregistré aucune remarque négative ni même observation à caractère formel à l'encontre du parti de l'Union socialiste des forces populaires.

Or ce dernier rapport est venu enregistrer deux observations, l'une relevant que le parti s'est contenté de conclure un accord global sans fixer un tarif unilatéral pour chaque étude ; l'autre ayant trait à l'évaluation de l'opportunité des études et recherches réalisées.

Cet état de faits suscite plusieurs interrogations fondamentales quant au sérieux de ces observations d'autant que la compétence de la Cour des comptes demeure focalisée sur les deux missions de vérification des comptes et l'examen de l'authenticité du décaissement du soutien prodigué dans le cadre de l'article 32 de la loi organisationnelle des partis politiques aux fins spécifiées sans pour autant se prolonger au contrôle et à l'évaluation des études et recherches en question.

À cet effet et après examen de

ces deux remarques, l'on peut noter ce qui suit :

1- Une confusion conceptuelle dans l'esprit de la Cour des comptes entre la vérification des comptes et le contrôle de la gestion avec l'évaluation des programmes :

Il est clair qu'en se référant aux dispositions de l'article 44 de la loi organique n°29-11 relative aux partis politiques de même qu'à l'article 3 de la loi n° 62-99 relative au statut des tribunaux financiers, l'on relève que le législateur marocain a attribué à la Cour des comptes la mission de la vérification des comptes des partis politiques et l'examen du décaissement du soutien public qui leur est accordé.

Par ailleurs, en extrapolant profondément ces dispositions, particulièrement l'article 3 du statut des tribunaux financiers, l'on relève que le législateur a fait usage d'une terminologie juridique différente en matière de définition des attributions de la Cour des comptes, ayant utilisé le terme de vérification concernant les comptes des comptables pu-

blics, celui de contrôle de la gestion quant aux projets et aux programmes des organismes publics et celui de vérification des comptes des partis politiques mais aussi le terme d'examen de la véracité des dépenses relatives aux opérations électorales.

Ainsi, le législateur marocain, tant dans la loi organique des partis politiques que dans la loi n° 62-99 relative au statut des tribunaux financiers, n'a pas fait usage de ces différents termes d'une manière absurde ou arbitraire, le fait est que la différence terminologique dans la définition des missions de la Cour des comptes (vérification, décision, contrôle, évaluation, examen) a des significations et des portées dans le tracé de la nature, du contexte et des limites des attributions de la Cour des comptes eu égard à la nature de toute instance ou institution figurant parmi celles qui font l'objet de ses compétences. Aussi à titre d'exemple, le législateur a-t-il attribué, s'agissant des comptables publics, la mission de la vérification de leurs comptes et la prise de décision quant à leurs comptes (alinéa 1 de l'article 3), alors que concernant les ordonnateurs, le législateur charge la Cour des comptes de la mission du contrôle de la gestion et de l'évaluation des projets et programmes inscrits parmi leurs compétences (alinéa 4 de l'article 3).

Quant aux partis politiques, le législateur a attribué à la Cour des comptes la mission de la vérification de leurs comptes (alinéa 7 de l'article 3) mais sans lui accorder la tâche de se prononcer sur ces comptes, de même qu'en application des dispositions de l'article 44 de la loi organique des partis politiques, la Cour a pour mission d'examiner la véracité du décaissement des dépenses quant au soutien dont fait référence l'article 32 de ladite loi organique.

Là-dessus, si les missions de vérification et d'examen concernent exclusivement le fait de s'assurer de la légalité de la dépense, autrement dit sa conformité avec les procédures juridiques, les missions de contrôle de la gestion et l'évaluation des projets et programmes s'étendent à l'adéquation de la dépense. Ainsi, si les missions de contrôle de la gestion et de l'évaluation habilite la Cour des comptes à contrôler les transactions des travaux et l'application des spécifications techniques telles que notamment la qualité des produits utilisés et s'agissant des transactions des études, le contrôle de leur performance, leur opportunité et le degré de leur conformité aux objectifs escomptés par les instances administratives concernées, celles de la vérification et du contrôle de la véracité de la dépense habilite la Cour des comptes seulement à s'assurer de la légalité de la dépense et de la véracité de son décaissement, sans pour autant opérer l'évaluation de l'objectif escompté...

De ce fait, la différence terminologique quant à la délimitation des missions de la Cour des comptes trouve son fondement dans les limites qui distinguent les compétences de l'ordonnateur et du comptable public. Quant aux rapports entre la Cour des comptes et les partis politiques, la différence terminologique provient de la distinction constitutionnelle entre ces derniers et les instances administratives (le comptable public et les organismes publics), eu égard au fait que les partis politiques ne gèrent pas des fonds publics ni présentent des prestations publiques mais reçoivent un soutien public qui vient s'ajouter à neuf ressources (droits d'adhésion des membres, contribution des élus, recettes des activités sociales et culturelles, recettes des investis-



Le législateur marocain a attribué à la Cour des comptes la mission seulement de la vérification des comptes des partis politiques et l'examen du décaissement du soutien public qui leur est accordé ...

sements dans leurs entreprises de presse...), et ce contrairement aux instances administratives qui sont en charge de la gestion des fonds publics sans disposer de ressources autonomes.

Par conséquent, le législateur a délimité les compétences de la Cour des comptes, concernant les partis politiques à la mission de vérification des comptes (alinéa 7 de l'article 3 de la loi n°62-99 relative au statut des tribunaux financiers et l'article 44 de la loi organique n° 29-11 relative aux partis politiques) de même qu'au contrôle de la véracité des dépenses au titre du soutien précité.

Dans ce sens, s'agissant des ressources des partis politiques, les compétences de la Cour des comptes sont confinées dans la vérification de leurs comptes afin de s'assurer que leurs ressources sont conformes à celles définies en vertu de l'article 31 de la loi organique n° 2911 relative aux partis politiques. Des même que les compétences de l'institution consistent exclusivement dans l'examen du décaissement des dépenses en lien avec le soutien public accordé en vertu de l'article 31 précité sans pour autant être habilitée à contrôler et évaluer l'opportunité de l'objectif visé.

À cet égard, la Cour des comptes n'a pas à évaluer l'organisation des congrès nationaux des partis politiques, sa compétence étant limitée à contrôler la réservation du soutien accordé à cette fin, à les financer et il va de même s'agissant du soutien annuel prodigué aux partis politiques, le rôle de l'institution se limitant à s'assurer qu'il est bien dédié aux affaires et activités du parti...

Il y va de même, en outre, en ce qui concerne le soutien accordé à l'occasion des échéances électorales, le rôle de la Cour des comptes se limitant à vérifier que ledit soutien a bien été consacré au déroulement desdites opérations sans pour autant interférer dans l'évaluation de la méthode et la procédure de la gestion par le parti des opérations électorales.

D'autre part, ces conditions sont les mêmes qui s'appliquent quant au soutien additif consacré aux recherches et études, le fait est que le rôle de la Cour des comptes se limite à vérifier s'il a bien été consacré à la réalisation des études et recherches en lien avec l'action partisane et politique sans toutefois s'étendre au contrôle et à l'évaluation de ces recherches et études, car la mission de la Cour consiste, en vertu de l'article 44 de la loi organique des partis politiques, seulement à contrôler l'effectivité du décaissement dudit soutien dans le domaine des études et recherches sans se

prolonger au contrôle et à l'évaluation de ces dernières.

2- La tutelle sur la forme et la teneur des études et recherches implique une atteinte à l'autonomie et à la liberté des partis politiques :

L'on relève, en reprenant les termes du dernier rapport de la Cour des comptes, que cette dernière a procédé à l'évaluation des études et recherches réalisées par l'Union socialiste des forces populaires pour conclure qu'elles ont dévié de la méthodologie scientifique, qu'elles sont accessibles au public et que le parti a conclu une convention générale sans préciser un prix unitaire pour chaque étude.

Ainsi, à travers ce constat, il est nécessaire de recourir au cadre juridique qui entoure le soutien dédié aux études et recherches partisanes, l'alinéa 6 de l'article 32 de la loi organique relative aux partis politiques disposant qu'un soutien annuel additif est consacré aux études et recherches en lien avec l'action partisane et politique.

En vertu de ces dispositions, il est clair que ces études et recherches se différencient de celles entreprises par les instances administratives en étant étroitement liées à l'action partisane et politique, en d'autres termes, il s'agit d'études et de recherches à caractère partisan et politique. De ce fait, elles sont étroitement liées aux principes et orientations du parti à la différence de celles réalisées par les instances publiques qui manquent de toute approche partisane et politique et demeurent soumises aux objectifs et exigences à caractère purement administratif.

Par conséquent, la particularité de ces études et recherches fait qu'elles soient différentes d'un parti à l'autre



La tutelle sur la forme et la teneur des études et recherche implique une atteinte à l'autonomie et la liberté des partis politiques

de même qu'elles soient issues des principes et orientations du parti qui les effectue, ce qui implique qu'elles soient différentes les unes des autres et encore plus particulièrement de celles administratives.

Par ailleurs, si la Cour des comptes est habilitée, en vertu de la loi n°62.99 portant statut des tribunaux financiers et du décret des transactions publiques, à évaluer l'opportunité des études et recherches réalisées par les instances publiques eu égard au fait que cette évaluation est inscrite parmi ses compétences disposées par le 4° alinéa de l'article 3 de ladite loi, les études et recherches accomplies par les partis politiques n'admettent, bien au contraire, aucune évaluation, compte tenu du fait que la législation ne lui en attribue pas la compétence et que les études et recherches s'inscrivent dans la pratique par le parti de ses activités dont la charte suprême garantit une protection patente, notamment dans le deuxième alinéa de l'article 7 qui dispose ce qui suit : « Les partis politiques sont créés et pratiquent leurs activités en toute liberté dans le cadre du respect de la Constitution et de la loi ».

À cet égard, outre le fait que l'article 3 de la loi n°62.99 relative aux tribunaux financiers ne confère pas à la Cour des comptes l'attribution de l'évaluation des études et recherches accomplies par les partis politiques, cela constitue une atteinte et une violation de la protection constitutionnelle de la liberté donnée aux partis politiques quant à la pratique de leurs activités, dont les études et recherches qu'ils effectuent en lien avec leur action partisane et politique.

L'évaluation par la Cour des comptes des études et recherches réalisées par l'Union socialiste des forces populaires, outre le fait qu'elle n'est pas incluse dans ses compétences disposées dans l'article 3 des tribunaux financiers, renferme une violation fla-

grante de la liberté du parti dans la pratique de ses activités et la réalisation des études et recherches en lien avec son action partisane et politique.

En conséquence, la Cour des comptes est tenue d'observer les limites des compétences qui lui sont attribuées en vertu de l'article 44 de la loi organique n°29.11 relative aux partis politiques et de l'article 3 du statut des tribunaux financiers et de se contenter dans l'exercice de ses missions de s'assurer si le soutien qui lui a été accordé a effectivement été consacré aux études et recherches partisanes et politiques et non à d'autres finalités, évitant d'entraver la protection constitutionnelle de la liberté des partis politiques dans la pratique de leurs activités à travers l'évaluation de ces études et recherches.

D'autre part, eu égard à la décision conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n°2635.21 en date du 4 octobre 2021, il ressort que le législateur a édicté aux partis politiques l'obligation de présenter les rapports et les issues des études effectuées en tant que documents justifiant le décaissement du soutien, non pas pour les évaluer et contrôler leur performance et leur sérieux, l'évaluation faisant partie des compétences exclusives des instances du parti, et ce dans le but d'assurer la protection de leur liberté et leur indépendance garanties par la Constitution...

Ainsi, le rôle de la Cour des comptes demeure, conformément à ladite décision commune, confiné dans l'examen du décaissement du soutien dédié aux études et recherches sans s'attribuer le droit d'en évaluer la teneur et l'opportunité. Et c'est ce qui confirme la nature des documents que le parti est tenu de présenter en application du 2ème volet de ladite décision intitulée : « Les documents et justificatifs attestant le décaissement des dépenses des partis politiques ». C'est en fait ce qui confirme que le rôle de la Cour des comptes consiste à s'assurer que les dépenses ont bien été dédiées à l'finalité préconisée sans aucune évaluation de cette finalité.

D'autre part, concernant l'observation relative à la nature de la convention conclue avec le bureau d'études, il est à noter qu'à travers la disposition 15 du deuxième volet de ladite décision commune, le législateur s'est contenté d'évoquer l'accord conclu sans en définir les détails et la teneur, ce qui laisse la liberté entière au parti politique de déterminer sa forme (tarif global ou prix unitaire pour chaque étude ou recherche en lien avec son action partisane ou politique (...))



Les dispositions législatives ont délimité les compétences de la Cour des comptes, concernant les partis politiques, dans la mission de vérification des comptes et le contrôle de la véracité des dépenses des partis politiques au titre du soutien qui leur est accordé

Vox, le parti des impairs

Le beau camouflet essuyé par l'extrême droite au Parlement espagnol



Le parti d'extrême droite, Vox, a essuyé un nouveau camouflet au Parlement espagnol. En effet, Vox s'est retrouvé mercredi dernier seul face à tous les groupes parlementaires lorsqu'il a présenté une pétition au gouvernement lui intimant de demander "de manière explicite et sans réserve" au Maroc de reconnaître la souveraineté espagnole sur les deux présides occupés, Sebta et Mellilia, ainsi que les autres îles occupées, à savoir les îles Jaafarines (Chafarinas), les rochers d'Al Hoccoïma (Al Huccimas) et Badis (Vélez de la Gomera) et l'îlot de Leila (Perejil).

«C'est une proposition non législative

soumise à la Commission des affaires étrangères du Congrès des députés (la Chambre basse du Parlement) qui a été rejetée par tous les groupes parlementaires», a indiqué le portail « Infobae », tout en précisant que « Sumar (coalition de gauche) lui a reproché de tenter de créer un « problème artificiel », alors que le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) a considéré cette initiative comme un exemple de « populisme qui cherche des ennemis partout ».

Pour sa part, le parti populaire (PP-opposition) lui a même demandé de faire preuve d'« un peu de sérieux ».

Déjà en 2022, Vox souhaitait, via son ini-

tiative, que le Congrès demande à l'exécutif de Pedro Sánchez de procéder à des démarches "diplomatiques" pour que Rabat reconnaisse "explicitement et sans réserve" la souveraineté espagnole sur les deux présides occupés, Sebta et Mellilia, ainsi que sur les îles Jaafarines, les rochers d'Al Hoccoïma et de Badis et l'îlot de Leila.

«Tous les groupes parlementaires, à l'exception de Vox et du PP, ont voté contre l'initiative défendue par le député de Castellón Alberto Asarta», selon Europa Press, notant que la proposition de Vox a été rejetée par 20 voix contre 14.

A cette époque-là, le PSOE, représenté

par le député Arnau Ramírez en tant que porte-parole adjoint des socialistes au sein de cette commission, a regretté que «l'extrême droite fasse des propositions inutiles au lieu d'apporter des solutions pour améliorer la vie des gens». Et même si le PP a voté en faveur de cette proposition de l'extrême droite, son représentant à la Commission parlementaire l'a également jugée inutile.

En mars de la même année, ce parti ultra-nationaliste a évoqué la question de la délimitation des frontières maritimes entre le Maroc et l'Espagne. Il a souligné que le tracé de ces frontières ne doit pas inclure les deux présides occupés. Et il est allé même jusqu'à présenter une proposition farfelue, par l'intermédiaire du Congrès des députés, demandant l'adoption de toutes les mesures nécessaires pour établir un tracé de lignes de base droites dans les zones où se trouvent Sebta et Mellilia.

L'affaire des présides occupés au Nord du Maroc est l'une des questions épineuses dans les relations entre Madrid et Rabat qui considère que ces territoires sont marocains et le seront pour toujours.

En 1987, Feu S.M le Roi Hassan II a proposé de créer une commission mixte d'experts pour discuter de l'avenir de Sebta et Mellilia et des autres territoires occupés. Mais le gouvernement espagnol n'a pas donné de suite officielle à cette requête, refusant, jusqu'à présent, d'entamer avec le Maroc une quelconque négociation au sujet de ces territoires.

En 2003, Maximo Cajal, diplomate espagnol proche du PSOE, décédé en 2014, a écrit un livre intitulé «Ceuta y Melilla, Olivenza y Gibraltar. ¿Dónde acaba España?», dans lequel il a appelé à la restitution des présides occupés au Maroc comme étape préalable à la récupération de Gibraltar.

T. Mourad

Focus sur le rôle de la société civile dans la préservation de la mémoire historique du Mouvement national et de la résistance

La société civile et ses rôles dans la préservation de la mémoire historique du Mouvement national, de la résistance et de l'Armée de libération et la diffusion des valeurs de patriotisme et de citoyenneté positive auprès des jeunes et des nouvelles générations ont été au centre d'une rencontre organisée, jeudi, à Marrakech, à l'occasion de la Journée nationale de la société civile.

Initiée par la Délégation régionale du Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération à Marrakech-Safi, cette rencontre traduit le souci du Haut-Commissariat de renforcer les liens de partenariat et de dialogue permanent avec la société civile dans ses différentes composantes, afin de diffuser et de préserver la mémoire historique du Mouvement national.

Intervenant à cette occasion, le délégué régional du Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération à Marrakech-Safi, Lahcen Benyahia, a affirmé que les organisations de la société civile sont devenues des acteurs incontournables dans les différentes initiatives et activités menées par le secteur de la résistance et l'Armée de libération, mettant en exergue la coopération liant le Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération et ces organisations afin de diffuser ce legs historique national et le faire connaître aux générations montantes.

Dans la foulée, il a relevé la nécessité de diffuser et transmettre l'histoire nationale aux générations montantes afin de consolider l'esprit de patriotisme dans leurs esprits et de s'inspirer de la voie empruntée par les ancêtres dans le cadre de la défense de la patrie, estimant que l'atteinte de cet objectif passe par la fédération des efforts et la réalisation du principe de convergence entre les différents acteurs dans les domaines scientifique, culturel et social.

Par ailleurs, M. Benyahia a expliqué que le secteur de la résistance

a su rassembler autour de lui un grand nombre d'acteurs, notamment les institutions étatiques, les associations de la société civile et le secteur privé, en vue de mettre en œuvre le volet lié à la préservation et à la valorisation de la mémoire historique, notant dans ce cadre l'attention particulière que Sa Majesté le Roi Mohammed VI accorde à la question de la préservation de la mémoire historique du Mouvement national, de la résistance et de l'Armée de libération.

D'autres intervenants ont mis l'accent sur le rôle de la société civile dans la documentation et la préservation de la mémoire historique du Mouvement national, de la résistance et de l'Armée de libération, appelant à faire connaître cette mémoire aux jeunes et aux générations montantes, à la consolider dans leurs esprits, et à renforcer les rôles culturels et de développement de la société civile.

Dans ce sillage, ils ont indiqué que la célébration de la Journée nationale de la société civile est l'occasion de rappeler la grande contribution de la société civile dans divers domaines, de souligner son rôle dans la diffusion et la consolidation des valeurs du bénévolat et de valoriser ses efforts et initiatives dans la promotion de la démocratie participative, le développement humain durable et la défense de l'intégrité territoriale et les constantes nationales telles que consacrées par la Constitution.

Cette rencontre a été marquée par la présentation de l'expérience de coopération et de coordination entre l'Académie Toubkal des recherches et des études sociales et la Délégation régionale du Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération à Marrakech-Safi, dans le cadre de la préservation de la mémoire historique du Mouvement national, ainsi qu'un exposé sous le thème "La mémoire et écriture de l'histoire : Une vision académique et nationale des efforts du Haut-Commissariat pour préserver la mémoire historique de la résistance et de la libération".

Vague de chaleur de samedi à lundi dans plusieurs provinces du Royaume

Une vague de chaleur est prévue de samedi à lundi dans plusieurs provinces du Royaume avec des températures variant entre 32 et 41°C, a annoncé la Direction générale de la météorologie (DGM).

Ainsi, des températures oscillant entre 36 et 41°C sont attendues de samedi à lundi dans les provinces d'Inezgane-Ait Melloul, Agadir-Ida-Ou-Tanane, Tiznit, Taroudant, Chtouka-Ait Baha, Guelmim, Sidi Ifni, Tan-Tan, Assa-Zag, Boujdour, Laâyoune, Es-Semara, Tarfaya, Aousserd et Oued Ed-Dahab, indique la DGM dans un bulletin d'alerte de niveau vigilance "orange".

Un temps chaud (34-38 °C) est prévu, samedi et dimanche, dans les provinces de Fquih Ben Salah, Béni Mellal, Settat, El Jadida, Sidi Bennour, Marrakech, Essaouira, El Kelaâ des Sraghna, Chichaoua, Azilal, Al-Haouz, Rehamna, Safi et Yousseoufia, ajoute la même source.

Le mercure devrait afficher également des températures entre 32 et 35°C, dimanche, dans les provinces de Berrechid, Benslimane, Nouaceur, Casablanca, Médiouna, Mohammédia, Khémisset et Skhirate-Temara, conclut la même source.

Sur Instructions de SM le Roi, Président du Comité Al Qods

L'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif lance l'opération humanitaire dans la Ville Sainte à l'occasion du mois sacré de Ramadan

Sur Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Président du Comité Al Qods, l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif a lancé, jeudi dans la Ville Sainte, l'opération d'aides humanitaires sur les esplanades de l'hôpital Augusta Victoria (Al Mutlaa), en présence du directeur chargé de la gestion de l'Agence, Mohamed Salem Echarkaoui, de plusieurs dignitaires religieux, d'éminentes personnalités maqdessis et de représentants des établissements sociaux.

L'Agence Bayt Mal Al Qods précise, dans un communiqué, que cette opération s'inscrit dans le cadre de la Haute sollicitude constante dont SM le Roi Mohammed VI entoure la ville d'Al Qods et sa population, à travers le rôle que joue l'Agence, sous la supervision directe de Sa Majesté le Roi, que Dieu Le préserve, depuis plus d'un quart de siècle pour contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique des Maqdessis et au soutien des institutions de la Ville.

Ces aides humanitaires consistent en la distribution de 2000 paniers alimentaires au profit de 2000 familles néces-

sitaires, comprenant 22 produits de base, dont ceux destinés aux enfants et d'autres aux personnes suivant un régime alimentaire spécifique.

Elles portent également sur la distribution de 1000 repas quotidiennement, ce qui permet d'assurer une grande partie des besoins alimentaires des personnes bénéficiaires en ce mois béni, notamment celles enregistrées sur les listes des associations partenaires et celles admises aux centres hospitaliers ou résidant dans les maisons d'accueil.

L'Agence a pris en considération, dans la gestion de l'opération de distribution des aides alimentaires, plusieurs dispositions spéciales ainsi qu'un calendrier bien défini qui prend en compte la situation à Al Qods, dans le strict respect des conditions de sécurité sanitaire des produits.

Les bénéficiaires des paniers alimentaires et des repas sont répartis dans les différents quartiers d'Al Qods, tels que Al Balda Al Qadima, Salouane, Cheikh Jarrah, le camp de Chaafat, Attaouri, Al Isawiya, le camp de Qalandia et Al Ram.



Assemblée générale de l'ONU

Les ambassadeurs américaine et marocain présentent à la presse la première résolution onusienne sur l'intelligence artificielle

L'ambassadrice représentante permanente des Etats-Unis auprès de l'ONU, Linda Thomas Greenfield, et son homologue marocain, l'ambassadeur Omar Hilale, ont présenté, jeudi à la presse internationale, la première résolution onusienne sur l'intelligence artificielle (IA), qui sera adoptée le 21 mars par l'Assemblée générale des Nations unies.

Cette présentation s'est déroulée lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU, en présence des ambassadeurs et représentants de plus d'une cinquantaine d'Etats membres de l'ONU, représentant toutes les régions du monde. Seuls les ambassadeurs américaine et marocain se sont exprimés lors de cet événement, afin d'introduire cette résolution intitulée "Saisir les opportunités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et fiables pour le développement durable".

Le choix porté par les Etats-Unis pour associer le Maroc en tant que co-parrain principal de cette résolution, inédite dans les annales des Nations unies, témoigne de la solidité et la force du partenariat stratégique et historique multidimensionnel entre Rabat et Washington. Elle traduit la crédibilité, la confiance et le respect dont jouit le Royaume du Maroc à l'échelle onusienne et internationale, sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Cette résolution consensuelle souligne la nécessité de poursuivre les discussions sur les approches de gouvernance appropriées de l'IA, qui soient fondées sur le droit international, inclusives et adaptées aux différents besoins et capacités des pays développés et ceux en développement.

La résolution appelle, notamment, les Etats membres à promouvoir des systèmes d'IA sûrs, sécurisés et fiables pour relever les plus grands défis mondiaux, notamment ceux liés à l'élimination de la pauvreté, à la santé mondiale, à la sécurité alimentaire, au climat, à l'énergie et à l'éducation.

Dans son intervention lors de ce point de presse au nom des pays parties à cette initiative, l'ambassa-

drice Linda Thomas-Greenfield a indiqué que l'intelligence artificielle dispose d'un énorme potentiel pour façonner les économies, les sociétés et le monde pour le mieux, notant qu'il faut veiller à ce que ces avantages s'étendent aux pays à tous les niveaux de développement.

La diplomate américaine a également relevé que la résolution établit une vision commune selon laquelle les systèmes d'IA doivent être centrés sur l'humain, fiables, éthiques, inclusifs, respectueux de la vie privée et orientés vers le développement durable et la protection des droits de l'Homme et du droit international.

Pour sa part, l'ambassadeur Hilale a félicité les Etats-Unis pour cette initiative, et pour avoir associé le Royaume dès sa conception, soulignant l'importance du dialogue parmi les Etats membres de l'ONU pour s'assurer que cette technologie en pleine évolution sert le bien commun.

L'ambassadeur du Royaume a relevé que le Maroc a mis l'accent, durant les négociations de cette résolution, sur la nécessité de tirer profit des systèmes d'IA qui doivent combler les fractures sociales, numériques et économiques entre les pays développés et ceux en développement, "et non une IA qui éloigne davantage".

Il a en outre noté que l'IA offre de nombreux avantages potentiels aux pays en développement et en particulier africains dans divers domaines tels que la santé, l'agriculture, l'éducation, l'action climatique et la croissance économique.

Afin de maximiser ces avantages, M. Hilale a souligné l'importance primordiale d'engager des investissements dans la recherche et les infrastructures en matière d'IA pour réduire le fossé numérique entre les pays.

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU a enfin réitéré le soutien total du Royaume à la question "extrêmement importante" de l'intelligence artificielle et au rôle central de la coopération internationale afin que cette nouvelle technologie serve le bien commun de l'humanité.

Développement humain

Le Maroc grimpe de trois places dans le classement mondial

Le Maroc a grimpé de trois places dans le classement mondial de l'Indice de développement humain, selon le rapport mondial sur le développement humain 2023-2024 publié mercredi à New York par le Programme des Nations unies pour le développement.

Le rapport, qui constitue une référence dans l'analyse des indicateurs et des défis du développement dans le monde, fait état des efforts déployés par le Maroc en matière de développement humain, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique, pour garantir une inclusion sociale et des opportunités équitables pour tous les citoyens, indique un communiqué de l'Observatoire national du développement humain.

Le Maroc est en effet passé de la 123e à la 120e place mondiale, ce qui constitue une réalisation importante en termes de classement, souligne l'Observatoire, notant que pour la première fois depuis plus de dix ans, le Maroc réalise une telle performance en améliorant son classement de trois places en une seule fois.

Le rapport mondial sur le développement humain a également mis en avant les efforts continus du Royaume pour combler les écarts fondés sur le genre, relevant en même temps la nécessité de continuer à faciliter l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux

opportunités d'insertion économique.

De manière générale, selon le communiqué, le rapport fait état de réalisations tangibles en matière de développement durable et d'inclusion sociale, tout en mettant l'accent sur l'impératif de poursuivre les efforts en termes d'amélioration d'accès à l'éducation et à la santé, d'intégration économique et de lutte contre le changement climatique.

A cette occasion, l'Observatoire national du développement humain affirme que "cette réalisation constitue une reconnaissance onusienne des efforts consentis par le Maroc en termes de mise en œuvre de divers chantiers de l'Etat social conformément à la Haute vision Royale et ce, à travers notamment une réforme profonde des systèmes de santé et d'éducation, la généralisation de l'accès à la couverture médicale, le lancement des programmes d'aide sociale directe et d'aide directe au logement et les primes de naissance, dans le plein respect des Directives Royales".

L'Observatoire enregistre positivement l'approche gouvernementale dans la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales visant à faire de la famille le socle de toute réforme et programme social, le but étant de préserver la société contre les risques de vulnérabilité économique et sociale, conclut le communiqué.

Economie

Exploitation portuaire
*Marsa Maroc améliore son
RNPG à 852 MDH en 2023*

L'opérateur portuaire Marsa Maroc a amélioré son résultat net par part du groupe (RNPG) de 4,3% au titre de l'exercice 2023, pour s'établir à 852 millions de dirhams (MDH).

En consolidation, le résultat net a franchi, pour la première fois, la barre d'un milliard de dirhams (1,005 MMDH), en hausse de 6,5% par rapport à 2022, indique le Groupe dans un communiqué financier au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires consolidé de Marsa Maroc atteint 4,32 MMDH, en progression de 9,4% par rapport à 2022, grâce à la hausse des volumes de trafic manutentionné par le Groupe courant 2023, qui a affiché une nette hausse de 13% à 56,9 millions de tonnes, rapporte la Map.

Cette évolution est portée par la progression du trafic des conteneurs, qui a réalisé un bond de 37% pour le segment du transbordement (à 1,5 million d'EVP) et de 11% pour le segment import-export (à 1,1 million d'EVP).

Par ailleurs, le résultat d'exploitation s'est établi à 1,55 MMDH, en progression de 14,1% par rapport à l'année 2022. Cette amélioration s'explique par la croissance du chiffre d'affaires combinée à une maîtrise des charges d'exploitation.

Sur le plan des perspectives, le Groupe Marsa Maroc estime que le transbordement, qui représente près de 25% du chiffre d'affaires du Groupe en 2023, continue d'offrir un potentiel de croissance pour les prochaines années.

Afin d'accompagner le développement des opérateurs économiques marocains, le Groupe entamera en 2024 des travaux d'infrastructures dans le but de renforcer la compétitivité de ses installations portuaires aux ports de Casablanca et de Jorf Lasfar.

En parallèle, dans une optique d'amélioration continue de sa performance opérationnelle, le Groupe maintient ses investissements dans les équipements de manutention et prévoit une enveloppe sur les cinq prochaines années (2024-2028) de 2,4 MMDH.

Concernant les dividendes, le directeur propose de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire la distribution d'un dividende de 8,5 dirhams par action au titre de l'année 2023.

Les grossistes s'attendent à une hausse des ventes au premier trimestre



Le volume global des ventes dans le secteur du commerce de gros devrait ressortir en hausse au premier trimestre 2024, selon les résultats des enquêtes de conjoncture réalisées par le Haut-Commissariat au plan (HCP) auprès des grossistes.

D'après l'institution publique dirigée par Ahmed Lahlimi Alami, qui a mené également des enquêtes auprès des entreprises opérant dans les secteurs des services marchands non financiers, au titre du premier trimestre courant, «les anticipations de 34% des grossistes affichent une hausse du volume global des ventes pour le premier trimestre 2024, et une baisse selon 10% d'entre eux».

Dans une note d'information rendue publique récemment, le

Haut-commissariat attribue cette évolution principalement à la hausse prévue des ventes dans les «Autres commerces de gros spécialisés», le «Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication» et le «Commerce de gros de biens domestiques».

Cette variation serait aussi liée à la baisse prévue des ventes dans le «Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants», selon l'organisme chargé de la publication des statistiques officielles au Maroc.

Toujours selon le Haut-Commissariat, 80% des chefs d'entreprise interrogés estiment que les commandes prévues pour le premier trimestre 2024 seraient d'un niveau normal.

Le HCP rapporte par ailleurs que 82% des grossistes sont persuadés que l'emploi connaîtrait une stabilité des effectifs et que seuls 16% s'attendent à une hausse.

En ce qui concerne les appréciations portant sur l'évolution de l'activité au cours du quatrième trimestre 2023, elles révèlent que les ventes du secteur du commerce de gros sur le marché local auraient connu une stabilité selon plus de la moitié des grossistes (59%), et une hausse selon près d'un quart d'entre eux (23%).

Le HCP rapporte que cette évolution serait principalement attribuable, d'une part, à la hausse

des ventes dans le «Commerce de gros d'autres équipements industriels» et le «Commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication» et, d'autre part, à la baisse des ventes dans le «Commerce de gros de biens domestiques».

Au niveau de l'emploi, les résultats des enquêtes suggèrent qu'il aurait connu une stabilité selon 79% des chefs d'entreprise, et une augmentation selon 16%.

Quant aux stocks de marchandises, 80% des grossistes jugent qu'ils se seraient situés à un niveau normal tandis que 53% des chefs d'entreprises soutiennent que la tendance observée des prix de vente aurait affiché une stabilité. 33% d'entre eux estiment qu'elle aurait connu une hausse.

S'agissant des anticipations des chefs d'entreprise du secteur des services marchands non financiers, pour le premier trimestre 2024, les résultats des enquêtes du HCP révèlent une augmentation de l'activité globale, selon 45% d'entre eux et une baisse selon 16% d'entre eux.

D'après l'organisme public, ces anticipations seraient dues, d'une part, à la hausse d'activité prévue dans les branches des «Transports terrestres et transport par conduites» et de la «Restauration» et, d'autre part, à la baisse d'activité prévue dans les branches des «Activités immobilières» et de l'«Hébergement».

A noter que 81% des chefs d'entreprise de ce secteur prévoient une stabilité de la demande et 26% une augmentation des effectifs employés.

Au trimestre précédent, l'activité des services marchands non financiers aurait connu une baisse selon 50% des patrons et une hausse selon 32% en raison d'une part, de la baisse d'activité au niveau des branches des «Télécommunications», des «Transports Aériens» et des «Activités de location et location-bail» et, d'autre part, de l'augmentation d'activité enregistrée au niveau des branches des «Transports terrestres et transport par conduites», des «Transports par eau» et de l'«Entreposage et services auxiliaires des transports». Le taux d'utilisation des capacités de prestation (TUC) du secteur se serait établi à 77%.

Selon le HCP, «les carnets de commandes du secteur se seraient situés à un niveau normal pour 73% des patrons, et inférieur à la normale selon 16%. L'emploi aurait connu une augmentation selon 28% des chefs d'entreprise, et une stabilité selon 58%».

Dans sa note d'information, le Haut-Commissariat rapporte par ailleurs que «67% des entreprises du secteur auraient réalisé des dépenses d'investissement en 2023 destinées, principalement, au remplacement d'une partie du matériel et à l'extension de l'activité».

Alain Bouhy



Les marchands non financiers anticipent une augmentation de l'activité globale, selon le HCP

Ciments du Maroc : Un résultat net de 994 MDH en 2023

La société Ciments du Maroc a réalisé un résultat net de 994 millions de dirhams (MDH) au titre de l'exercice 2023, en progression de 8,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration de 77 MDH du résultat net s'explique par la stabilité relative du secteur de la construction, ainsi que par une croissance du volume des ventes dans tous les métiers de Ciments du Maroc, indique la société dans un communiqué publié sur le site de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC). Elle résulte également de la consolidation du niveau des exportations du clinker depuis l'usine d'Aït Baha, et de la compensation des pressions inflationnistes subies sur les facteurs de coûts par la baisse du prix des combustibles fossiles sur le marché international.

Compte tenu des éléments précités, le chiffre d'affaires opérationnel ressort à 4,30 milliards de dirhams

(MMDH), en progression de 6,4% par rapport à 2022, tandis que le résultat d'exploitation est en hausse de 7,6% à 1,42 MMDH.

Par ailleurs, la capacité d'autofinancement ressort en hausse de 2,2% pour s'établir à 1,17 MMDH.

En termes de développement, la société prévoit des perspectives positives pour le marché du ciment dans les prochaines années, notamment en raison des ambitieux programmes d'infrastructures en cours, ainsi que des prochaines réalisations liées à l'organisation du Championnat d'Afrique des Nations 2025 et de la Coupe du monde de football 2030.

S'agissant des dividendes, le Conseil d'administration de Ciments du Maroc proposera à la prochaine Assemblée générale la distribution d'un dividende de 60 dirhams par action au titre de l'exercice 2023.

Itissalat Al Maghrib : L'AMMC vise la notice d'information relative au programme de rachat d'actions

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé avoir visé, mercredi, une notice d'information relative à un programme de rachat d'actions de la société Itissalat Al Maghrib.

Ce programme, qui commence le 15 avril prochain et s'achève le 14 octobre 2025, porte sur 1.500.000 actions comme nombre maximum à

détenir, soit 0,17% du capital de la société, fait savoir l'AMMC dans un communiqué.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 140 dirhams, et le prix minimum de vente à 68 dirhams, ajoute la même source, notant que ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira le 28 mars courant.

Lutte contre les cyberattaques

Nécessité pour les banques d'investir dans des solutions de sécurité robustes

La lutte des banques contre les cyberattaques nécessite d'investir dans des solutions de sécurité "robustes", a souligné, jeudi, le directeur des systèmes d'information au ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration, Mohamed Moussa.

Intervenant lors d'un webinar sous le thème "Banques : Comment concilier cybersécurité et numérisation des services ?", initié par la Chambre de commerce britannique pour le Maroc, M. Moussa a mis en avant l'importance de l'adoption par les banques d'une culture de cybersécurité, estimant "qu'elles doivent prendre une mesure proactive pour protéger leurs données et leurs systèmes contre les cyberattaques via l'investissement dans des solutions de sécurité robustes", rapporte la Map.

Il a préconisé, dans ce sens, la mise en place de stratégies et de normes à l'interne, l'investissement dans les technologies de cybersécurité de pointe, la sensibilisation des employés aux risques de cybersécurité et la collaboration avec les autorités et institutions financières pour lutter contre la cybercriminalité.

Par ailleurs, il a relevé que le Maroc ambitionne de jouer un rôle actif dans la promotion de la cybersécurité au niveau international et ce, à travers les accords de coopération bilatérale conclus avec plusieurs pays comme la France, les Etats-Unis et l'Espagne.

Dans ce sillage, les ambitions du Royaume

consistent également à devenir un hub régional en matière de cybersécurité, comme le prévoit le nouveau modèle de développement (NMD), a-t-il expliqué. D'après lui, les accords de coopération bilatérale en cybersécurité, qui visent aussi à créer un environnement numérique plus sûr et plus stable, constituent un outil important pour le Maroc en vue de renforcer ses capacités nationales dans ce domaine et de coopérer avec ses partenaires internationaux pour lutter contre les menaces cybernétiques.

S'agissant de la protection des données, le directeur Business Innovation chez HPS, Gilles Réant, a rappelé que le Maroc dispose de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel qui aborde les concepts de fidélité de traitement, de recueil de consentement, de droit des personnes à la rectification et à l'opposition, imposant aux différents responsables de traitement des données des différentes entreprises de sécuriser les données à caractère personnel.

"Le Maroc a déjà franchi la première étape de l'open-banking, avec l'ouverture en 2016 de l'accès au service d'établissement de paiement et même le lancement en 2018 de +Maroc-Pay+, un écosystème de paiement qui permet aux banques, aux opérateurs téléphoniques et aux institutions financières de type établissements de paiement, d'avoir un écosystème interopérable de paiement et de transfert

instantané", a-t-il dit.

Et de relever que ces établissements de paiement peuvent également à leur tour avoir des agents principaux qui pourront opérer pour leur compte, d'où la nécessité de sensibiliser l'ensemble de ces nouveaux acteurs à l'accès aux services de manière sécurisée.

Pour sa part, le responsable du département Sécurité informatique chez Bank of Africa (BOA), Nezha El Osbi, a fait savoir qu'au cours des dernières années, l'évolution induite par la transformation digitale est devenue une préoccupation croissante pour le secteur bancaire, face à des menaces numériques de plus en plus sophistiquées, poussant les banques à déployer des stratégies de sécurité numérique pour renforcer leur protection.

En effet, des actions ont été menées, a-t-elle ajouté, à l'instar de la mise en place de deux programmes de gouvernance "robustes" définissant des politiques de sécurité claires et des cadres de conformité stricte, l'investissement dans l'adoption des technologies avancées de surveillance proactive et de détection des menaces ainsi que le renforcement de la collaboration avec les autres institutions financières et autorités réglementaires.

Parmi les initiatives mises en œuvre par les banques pour protéger les clients contre les menaces numériques, Mme. El Osbi a également cité l'investissement dans des systèmes avancés d'authentification et les solutions de détection de menaces alimentées par l'intelli-

gence artificielle, la sensibilisation et la formation du personnel, l'organisation de campagnes éducatives de sensibilisation aux risques et la diffusion de lignes directrices sur les bonnes pratiques de sécurité en ligne.

De son côté, le directeur des opérations de cybersécurité chez Maritemex et directeur de Templar Executives, Martin Howlett, a souligné que le Maroc prépare une nouvelle stratégie de cybersécurité axée sur l'amélioration de la résilience du "cyberespace" dans tout le Royaume. Selon lui, alors que la stratégie nationale de transition numérique "Maroc Digital" 2030 fera sans aucun doute progresser la transformation numérique, la maturité en matière de cybersécurité doit augmenter de manière simultanée afin de s'assurer que cette transformation n'exacerbe pas les risques cybernétiques et financiers dans le secteur.

En ce qui concerne les mesures clés pour protéger les institutions financières et leurs clients, M. Howlett a mis l'accent sur trois aspects principaux, dont le premier est la concentration de solutions techniques sur les interventions et les mesures de contrôle déployées par les entreprises et les organisations.

Et de poursuivre qu'il s'agit également de l'élaboration de processus, de politiques, et de structures de propriété des actifs informationnels au sein de l'entreprise ainsi que de la mise en place de solutions de formation complètes, allant des dirigeants à l'ensemble du personnel, y compris la chaîne d'approvisionnement.

Environ 12 MDH alloués à la valorisation touristique de la ville de Chefchaouen

Une enveloppe budgétaire d'environ 12 millions de dirhams (MDH) a été allouée à la mise en œuvre d'une convention de partenariat pour la valorisation touristique de la ville de Chefchaouen.

A cet égard, le Conseil provincial de Chefchaouen, réuni récemment en session extraordinaire, a examiné le seul point à l'ordre du jour relatif à l'adoption d'une convention de partenariat pour la valorisation

touristique de Chefchaouen, entre le ministère de tutelle, le ministère de la Culture et d'autres partenaires régionaux, provinciaux et locaux.

Cette enveloppe est mobilisée par le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire (4 MDH), le ministère de la Culture, de la Jeunesse et de la Communication (1 MDH), le Conseil régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (4

MDH), le Conseil provincial de Chefchaouen (1 MDH) et la commune urbaine de Chefchaouen (2 MDH), rapporte la Map.

Cette convention porte sur la réhabilitation et la valorisation touristique de la place Outa El Hamam, la réhabilitation et l'équipement du centre d'hébergement touristique, la réhabilitation et la modernisation du musée ethnographique, ainsi que l'aménagement d'un espace d'exposition et de vente

des produits de l'artisanat local.

De plus, cet accord, qui vise à établir les bases d'un développement global et durable, ambitionne également de promouvoir la valorisation de la source d'eau Rass El Maa, à travers la création d'un centre d'interprétation de la source et de l'histoire de Chefchaouen, ainsi que la mise en place de panneaux de signalisation et de circuits touristiques.

Ramadan à Marrakech

Spiritualité, ambiance et fort attachement aux traditions

Société



A l'occasion du mois sacré de Ramadan, la cité millénaire de Marrakech, à l'instar des autres villes du Royaume, vit au rythme d'une ambiance exceptionnelle empreinte de piété, de spiritualité et de recueillement mais également d'une dynamique commerciale qui monte en intensité au niveau des différents marchés et souks, artères et ruelles de la ville.

Ce mois béni est l'occasion pour les Marrakchis de préserver les traditions séculaires, les coutumes et le patrimoine culinaire transmis de génération en génération, et de perpétuer cet élan de solidarité, de communion et d'entraide sociale en ce mois de bienfaisance et de générosité.

Cette atmosphère spirituelle marque en particulier les lieux de culte qui bénéficient de vastes opérations de nettoyage et d'entretien avec la pose de nouveaux tapis pour assurer aux fidèles les meilleures conditions d'accueil et d'accomplissement de leur devoir spirituel.

L'effervescence ramadanesque est palpable aussi chez les familles marrakchies qui veillent à s'approvisionner à l'avance en divers aliments, épices et ingrédients nécessaires pour la préparation de délicieux mets et satisfaire les goûts des petits et des grands.

Constamment fidèles aux rituels qui caractérisent le mois sacré de Ramadan, les Marrakchis veillent à perpétuer les traditions culinaires et les spécialités habituellement servies au

cours de ce mois béni.

Ainsi, la table ramadanesque, qui se veut un moment de retrouvailles et de resserrement des liens familiaux, est garnie de toute sorte de délices et pâtisseries dont "la Chabbakia" et les "Briwates", le pain Metloua, l'incontournable harira ou encore «Sellou» consommé avec du thé en revenant de la prière des Tarawih ou à l'heure du Sehour accompagné du lait.

Dans ce sens, le professeur et chercheur en patrimoine local, Mohamed Bousseksou, considère que malgré l'attachement indéfectible des Marocains aux traditions culinaires, la société marocaine a été témoin de mutations remarquables qui ont eu un impact significatif sur les modes de nutrition durant le Ramadan.

"Jadis, les gens se concentraient beaucoup plus, pendant le mois de Ramadan, sur les aspects de la bienfaisance, de la charité et de l'entretien des mosquées, alors que les repas de l'Iftar se limitaient aux plats principaux (harira, dattes, œufs, miel...)", fait-il remarquer.

De nos jours, une variété de délices et de recettes, salées, sucrées et aux saveurs variées viennent égayer la table de Ramadan. Entre jus de fruits, friandises, salades, tartes, crêpes, pâtisseries, la table ramadanesque offre un large aperçu de la cuisine marocaine dans son authenticité et sa modernité.

Parmi les rituels ramadanesques qui marquaient la cité ocre avant de commencer à disparaître au fil des ans, figurent le "Neffar" et le "Gheyat" qui jouaient des mélodies du haut des minarets pour célébrer l'avènement du mois sacré ou sillonnaient les ruelles de la Médina après la prière des Tarawih, déplore M. Bousseksou.

Par ailleurs, il a souligné que l'ambiance marquant les marchés pendant le mois de Ramadan impressionne tout un chacun, notant qu'il s'agit d'un tableau kaléidoscopique aux couleurs chatoyantes à la faveur de la diversité et de l'abondance des produits présentés sur les étalages, notamment les légumes, fruits, viandes, dattes, céréales...etc.

Quoique le mode de vie des Marrakchis ait remarquablement évolué, les traditions séculaires et authentiques inhérentes au mois béni façonnent toujours le présent comme le passé de la ville des palmiers. Des traditions qui requièrent davantage d'efforts de la part des chercheurs pour assurer leur documentation et par là, leur pérennisation, étant donné qu'elles font partie du patrimoine des Marocains.

Journée mondiale du rein

Prévenir et promouvoir un accès équitable aux soins

Chaque année, le monde célèbre le 2ème jeudi du mois de mars, la Journée mondiale du rein. Une occasion idoine pour sensibiliser à l'impact des maladies rénales et mettre en lumière les nombreux défis que rencontrent les personnes touchées, particulièrement l'accès aux soins.

A l'occasion de cette journée, placée sous le thème "La santé rénale pour tous : Promouvoir un accès équitable aux soins et une utilisation optimale des médicaments", l'accent est mis sur l'importance du dépistage et du diagnostic précoce pour prévenir et retarder, voire éviter le recours à la dialyse.

Souvent insidieuses et détectées tardivement, les maladies rénales chroniques nécessitent le recours à des traitements coûteux et vitaux, tels que la dialyse et la transplantation. Au Maroc, cette pathologie toucherait plus

de deux millions de Marocains, alors qu'un total de 37.800 patients sont en hémodialyse chronique, selon les données du ministère de la Santé.

Les maladies rénales se sont hissées au 6e rang des principales causes de mortalité, compte tenu de la croissance de leur prévalence et incidence. Ainsi, la prévention est devenue une obligation, voire une urgence, qui incombe à tout le monde, allant du simple citoyen et de son entourage aux professionnels de santé, indique, à la MAP, Amal Bourquia, professeure en néphrologie, dialyse et transplantation, et présidente de l'Association REINS.

Selon le Pr. Bourquia, les deux principales causes de l'insuffisance rénale, à savoir l'hypertension artérielle et le diabète, revêtent une prévalence particulièrement marquée. Elles se dressent en tête des affections les plus répandues au

Maroc, les plaçant ainsi en première ligne des patients ayant besoin de recourir à la dialyse.

Face à ces constats préoccupants, il est impératif de mettre en lumière l'importance des deux étapes de prévention avant d'atteindre un stade avancé de la maladie rénale chronique. "Nous devons redoubler d'efforts pour retarder son développement et ainsi atténuer les complications qui en découlent", avertit la spécialiste.

Si la prévention primaire agit contre la survenue des maladies rénales, la prévention secondaire constitue une stratégie distincte, œuvrant à détecter précocement les signes avant-coureurs des affections rénales, et à entraver leur progression inexorable.

A ce titre, Pr. Bourquia a souligné le rôle crucial des médecins, particulièrement les généralistes, dans le dépistage

précoce et la prise en charge des maladies rénales chroniques, bien avant qu'elles n'atteignent le stade d'insuffisance rénale, car "ces affections sont véritablement des enjeux de santé publique relevant de la médecine générale, alors que l'intervention des spécialistes s'annonce obligatoire dans le cas du stade terminal de la maladie".

Dans un monde où la technologie numérique gagne en importance dans le domaine médical, les avancées thérapeutiques s'annoncent plus prometteuses que jamais. Cependant, "ces progrès demeurent, pour l'instant, inaccessibles et particulièrement coûteux".

Et de conclure que la prévention dans la gestion des maladies rénales et la sensibilisation à ces affections s'avèrent fondamentales pour freiner l'augmentation de la mortalité qui leur est attribuée.

Libé *Ramadan*

A l'écoute des profondeurs de l'Antarctique

Dans les profondeurs de l'Antarctique, des microphones immergés recueillent des sons de "vaisseaux spatiaux" et une variété de bourdonnements "impressionnants", explique la scientifique colombienne Andrea Bonilla, à l'écoute de la vie sous-marine lors d'une expédition aux confins du continent blanc.

La biologiste de l'université Cornell de New York immerge à 500 mètres de profondeur des hydrophones enveloppés de titane qui enregistreront une année entière ces ondes sonores des profondeurs. Une fois déchiffrées, elles permettront de comprendre le comportement des mammifères marins et leurs déplacements pendant l'hiver austral, lorsque l'Antarctique devient presque inhabitable.

"Il y a ici des espèces dont le son est impressionnant, littéralement comme dans Star Wars, on dirait des vaisseaux spatiaux. Très peu d'oreilles ont le privilège de les entendre", déclare à l'AFP la scientifique de 32 ans à bord de l'ARC Simon Bolivar, un navire de la marine colombienne.

Titulaire d'un doctorat en acoustique

marine, Mme Bonilla et les autres scientifiques à bord de la 10e expédition colombienne dans l'Antarctique récupèrent également les micros déposés l'an passé lors d'une mission opérée par la marine turque.

Guidé par des coordonnées GPS, le bateau entre dans la zone de rencontre. Pour remonter l'hydrophone à la surface, Mme Bonilla déclenche la libération de l'ancre qui le retenait immergé. Toute l'équipe scrute alors longuement pendant huit minutes de tension palpable les eaux calmes jusqu'à l'apparition, dans la joie, d'un petit drapeau déployé en surface.

Ses collègues la félicitent chaleureusement et elle se dit soulagée. "Je suis super excitée parce que c'était la première fois que nous faisons cette manoeuvre dans ces eaux (...) Tout s'est super bien passé", se réjouit la scientifique colombienne.

Une fois sur la terre ferme, elle analysera un an d'enregistrements.

"Dans un environnement marin, le son est fondamental", affirme-t-elle. Car le bruit ou les perturbations auditives peuvent affecter la communication des espèces ou entraver le déroulement normal d'activités naturelles telles que la chasse.

Ces recherches entendent également mesurer l'impact de l'activité humaine et de la pollution auxquelles sont exposés les mammifères dans un des endroits les mieux préservés de la planète.

Un autre objectif est de soutenir la proposition, promue par le Chili et l'Argentine depuis 2012, de faire de la péninsule Antarctique "une zone marine protégée".

Mme Bonilla travaille avec des spectrographes qui représentent visuellement les fréquences sonores. Les moyennes et hautes fréquences enregistrent des animaux de différentes tailles.

Ses découvertes ne serviront pas seulement à surveiller les mammifères marins, mais aussi à la recherche géophysique: les micros captent les basses fréquences émises par les mouvements telluriques et la fonte des glaces.

Non loin du navire, une colonie de manchots marche sur un bloc de glace géant en forme de toboggan tandis qu'au-dessus des eaux profondes, les chercheurs observent une baleine à bosse qui prend une de ses dernières respirations avant que l'hiver ne la fasse fuir vers les eaux

plus chaudes de l'océan Pacifique.

"Ma première rencontre avec une baleine a été avec une baleine qui chantait, et je pense que cela a changé ma vie", se souvient Mme Bonilla.

Après s'être nourries pendant des mois dans la péninsule Antarctique et dans le détroit de Magellan au Chili, des milliers de ces grands mammifères se retrouvent pour se reproduire entre juin et octobre dans un corridor marin qui s'étend du sud du Costa Rica au nord du Pérou. Mais "il y a aussi des espèces qui ne vivent qu'ici", souligne-t-elle, comme les phoques de Weddell et les léopards de mer, qui émettent des chants aigus de différentes tonalités, des compositions harmonieuses qui fournissent des informations sur leur comportement.

La scientifique se prépare à un nouveau largage d'hydrophone et attache le drapeau rouge au sommet de la bonbonne de titane qui servira à la repérer au milieu des eaux à son retour l'année prochaine.

Au cours de l'expédition, trois microphones ont été immergés, deux dans le détroit de Bransfield et un dans le passage de Drake.

Enquête

*L'immigration irrégulière
des Marocains
vers la France*

Entre rupture et continuité

Toutefois, il reste difficile voire impossible d'établir avec précision le nombre de « morts en Méditerranée » provoqués par les mesures d'interdiction. Saïd Faci soutient dans « L'Algérie sous l'égide de la France (1936) » que les morts à fond de cale sont bien plus nombreux que les seuls cas recensés tout en précisant : « qu'importe que les indigènes meurent, pourvu que les colons algériens aient de la main-d'œuvre à bon marché » écrit-il.

Les victimes de ces drames font souvent l'objet d'une « inhumation administrative » (enterrement « sous X » dans une fosse commune réservée aux indigents) dans un cimetière de Marseille ou autre. L'identification des victimes n'a jamais été établie et elle n'a pas été recherchée. L'absence de papiers suffit à justifier cet anonymat, sans qu'aucune autre forme d'attestation ne soit recherchée, y compris auprès des survivants rapidement refoqués vers leur port d'embarquement.

III – Le migrant clandestin, l'éternel indésirable

Hier comme de nos jours, l'image du « clandestin » auprès de l'opinion publique, médias et classe politique demeure négative et malsaine, construite, souvent, sur la base des stéréotypes et des idées reçues. Ainsi, dans la France des années 1920, il

suffit que l'économie se grippe pour que la presse et la population commencent à fustiger les « méfaits imprudents », à critiquer cette France transformée en « hôpital du monde » et à alerter sur la « dilution de l'identité française ». « Les fraternels « tchouk-tchouk » nord-africains d'avant 1914 et les respectables « sidis » d'après 1918 deviennent, selon les termes utilisés par la presse de l'époque, des « bicots », à « l'âme primitive ».

En effet, les étrangers et migrants ont été désignés comme un groupe central d'« indésirables », un terme considéré comme étant « au cœur des politiques de contrôle des migrations » depuis le début du XXe siècle, dans un temps où l'immigration est érigée en France comme un problème politique. Michel Agier qualifie d'indésirables les « réfugiés », les « déplacés », les « déboutés » et les « étrangers de toutes sortes » ainsi que les « groupes qui sont exclus du concept même d'humanité », mis à l'écart dans de multiples formes de camps. Il précise que « sur le territoire européen, ces migrants sont perçus comme un « fardeau » par les autorités publiques et les médias ».

Sylvain Bissonnier soutient, pour sa part, que le droit international semble jouer un rôle important dans la circulation du terme. Ainsi, dans le « Journal

du droit international », on observe, à partir de 1920, l'émergence d'une rubrique « étrangers indésirables » destinée à discuter, dans un cadre francophone international, les différentes mesures et lois comme les expulsions, les fermetures de frontières ou le refus de naturalisation. Il précise que ce terme désignant « les étrangers dont les États ne veulent plus à l'intérieur de leurs frontières », est devenu « un concept récurrent » dans l'esprit et le vocabulaire des juristes. En France, l'ouvrage écrit par Auguste Monnier, avocat à la cour d'appel de Paris, publiée en 1907 et intitulé « Les Indésirables » en dit long sur cet état d'esprit : « L'immigration sans contrôle met la race racinée d'un pays à la merci des races errantes venant du dehors [...] Nos frontières sont les parois du navire national : c'est là qu'il faut concentrer notre vigilance pour découvrir et cimenter aussitôt les fissures par où filtre, goutte à goutte mais sans arrêt, le poison des Indésirables ».

Toutefois, Sylvain Bissonnier explique que l'usage de ce discours sur l'indésirabilité n'a pas été l'exclusivité des seuls juristes. Il révèle que la construction discursive sur le sujet a été partagée par l'administration, les discours et les textes officiels, l'extrême droite et la presse. Un discours qui s'est

traduit dans le fait par la multiplication des mesures policières de contrôle à l'encontre de certaines catégories d'étrangers et le recours à des mesures spéciales de surveillance, sans parler de la généralisation des expulsions. « Pour la seule période 1930-1936, les expulsions concernent près de 500.000 personnes grâce notamment à une gestion régulée du système des cartes d'identité. Les migrants étrangers issus de l'empire colonial sont particulièrement concernés par le renforcement de la police des étrangers ».

Sylvain Bissonnier rappelle, à ce propos, la montée d'un élan populiste et nationaliste reprenant les thématiques d'extrême droite et leur mise en avant par « une opinion de plus en plus hostile aux étrangers ». En fait, une partie de la population française a été extrêmement opposée à la présence des étrangers sur le territoire national. « Les préjugés et les stéréotypes sont vigoureusement ressortis afin de démontrer la « contamination » étrangère de l'économie ». Les migrants nord-africains ont été accusés de tous les maux sociaux : prostitution, dégradation de la « santé morale et physique » des métropolitains, « ravages effrayants » de la « syphilis et de la tuberculose », et surtout l'insécurité puisque la criminalité est

« quinze fois supérieure à celle de la population française ». L'idée d'envahissement de certains quartiers de Marseille et de la banlieue parisienne par des « Africains du Nord » peu « aptes au travail discipliné » a également été fortement présente.

Pour les employeurs français, les Arabes ont été classés au bas d'échelle, loin derrière les Italiens qui en occupent le sommet, suivis par les Russes, les Espagnols, les Portugais, les Polonais et les Grecs. Alors même que les Arabes ont été les plus exploités dans un travail ingrat.

Dans les médias, le migrant nord-africain a été présenté, en tant qu'« une menace sexuelle sérieuse, transporteur de maladies comme la syphilis, qui pénétrait dans la société « puriste ». Il est également jugé comme très violent et criminel, sans parler du fait qu'il soit « sale » et « alcoolique ».

Bref, la presse a suscité l'impression auprès du lectorat que « l'immigré maghrébin n'était qu'un danger pour l'ordre public, un facteur instable dans la métropole et par conséquent ils ont renforcé l'opinion publique qui était surtout négative ».

Hassan Bentaleb

*Irregular immigration of
Moroccans to France, between
rupture and continuity, The Lixus
journal, Issue 50, January
2024, pp:127-114*

(A suivre)



Recettes

Pizza aux fruits de mer

Ingrédients :

200 à 300 g de pâte à pizza
 15 moules décortiquées fraîches ou surgelées
 150 g de calamars frais ou surgelés
 12 crevettes roses crues ou cuites
 Huile d'olive
 1 gousse d'ail
 Crème fraîche épaisse
 Sel
 Poivre

Préparation :

- 1- Pour réaliser cette recette de pizza aux fruits de mer, commencer par préparer tous les ingrédients.
- 2- Abaisser la pâte à pizza au rouleau à pâtisserie...
- 3- ...en un disque régulier du diamètre désiré.
- 4- Disposer le disque de pâte sur une grille à pizza d'un diamètre légèrement supérieur.
- 5- Dans une poêle, faire chauffer 2 cuil. à soupe d'huile d'olive.
- 6- Ajouter l'ail finement émincé et le faire rissoler 1 minute.
- 7- Ajouter les moules décortiquées, les calamars émincés ainsi que les crevettes roses décortiquées. Poursuivre la cuisson 2 à 3 minutes. Assaisonner de sel et de poivre.
- 8- Laisser tiédir légèrement et répartir les fruits de mer sur le disque pâte crue.
- 9- Ajouter 3 à 4 noisettes de crème fraîche épaisse.
- 10- Saupoudrer d'origan séché...



Nuggets de poulet



Ingrédients :

2 blancs de poulet
 1/2 oignon
 Ciboulette hachée
 1 oeuf
 Sel poivre noir, cumin, ail/coriandre en poudre
 Panure:
 Farine
 1 oeuf
 Chapelure.
 Dip piquant au yaourt nature:
 2 à 3 c. à soupe de yaourt nature
 Piment haché
 Ciboulette hachée
 Persil haché
 Sel poivre noir
 Jus de citron pressé.

Préparation :

Préparez les nuggets de poulet:
 Hachez les blancs de poulet.
 Ajoutez l'oeuf, la ciboulette hachée, le sel, le poivre noir, le cumin et la poudre ail/ coriandre
 Mélangez bien pour avoir une farce homogène.
 Couvrez et placez au frais.
 Préparez le dip au yaourt:
 Dans un bol mélangez le yaourt, le persil haché, la ciboulette, le piment haché, le sel et le poivre
 Ajoutez le jus de citron pressé.
 Mélangez bien le tout et assaisonnez selon votre goût
 Cuisson des nuggets de poulet:
 Façonnez des nuggets selon le goût, et placez-les sur un plan de travail fariné
 Mettre l'huile à chauffer
 Plongez les nuggets dans la farine, ensuite dans l'oeuf battu et au final dans la chapelure.
 Faites cuire dans le bain d'huile tout en surveillant.
 Faites égoutter sur du papier absorbant, et dégustez avec le dip piquant au yaourt.

Une soirée ramadanesque haute en couleur dédiée au Madih et Samaâ soufis à Marrakech

Une soirée ramadanesque haute en couleur dédiée au Madih et Samaâ soufis a été organisée, mercredi au Palais Bahia à Marrakech, dans le cadre de la Rencontre de l'artiste, qui se poursuit jusqu'au 21 mars.

Empreinte de spiritualité, cette soirée qui coïncide avec l'ambiance du mois sacré du Ramadan, a été animée par l'ensemble de l'association marrakchite du Madih et Samaâ Dalail Al Khairat Ibn Al Arif, dirigé par Driss Souabni, et la troupe du Samaâ soufi dirigée par Jaouad Al-Chari, qui ont interprété des poèmes religieux et des panégyriques puisés dans le répertoire riche de ce genre artistique authentique et ancestral.

Lors de cette soirée dédiée à ces deux genres artistiques liés à la culture soufie, le public présent a été séduit par l'interprétation magistrale des membres des deux troupes ainsi que par les rythmes musicaux qui suscitent les émotions des auditeurs.

Dans une déclaration à la MAP, Noureddine Bousseksou, membre honoraire de l'Association Marrakech Ibn Al Arif pour le Madih et le Samaâ, a indiqué que la participation à cette soirée de célébration de "Marrakech, capitale de la culture du monde islamique pour l'année 2024", qui coïncide avec l'avènement du mois béni, est le couronnement d'un parcours artistique distingué de cette troupe, qui a participé à de grandes manifestations en vue d'enrichir le patrimoine populaire du Madih et Samaâ soufis en tant que genres artistiques ancrés dans la culture du citoyen marocain.

"L'organisation de telles rencontres dédiées au patrimoine culturel populaire est de nature à enrichir et



transmettre cet art patrimonial authentique, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à sauvegarder le patrimoine national dans toutes ses composantes", a-t-il ajouté, soulignant que le choix de Marrakech comme capitale de la culture dans le monde islamique en 2024, est une source de fierté pour les habitants, les penseurs et les créateurs de la ville.

Dans la foulée, M. Bousseksou a souligné que cette célébration vient contribuer au rayonnement de la cité ocre, mettant en relief l'intérêt particulier accordé par les habitants, les vi-

siteurs et touristes à ces soirées dédiées à ces genres artistiques authentiques.

Le président de l'association Al Kaoutar du Madih, le Samaâ et la préservation du patrimoine, Jaouad Al-Chari, a pour sa part, insisté sur l'importance de telles initiatives spirituelles, artistiques et culturelles dans la valorisation du patrimoine immatériel, se félicitant des efforts déployés pour l'inscription de plusieurs genres du patrimoine immatériel et oral, dont regorge le Royaume, sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Dans une déclaration similaire, il a fait constater que la cité ocre est devenue la destination privilégiée pour de nombreux intellectuels et tous ceux qui sont intéressés par l'art spirituel dans les mondes islamique et occidental. De son côté, le président de l'Association Marrakchite du Madih et Samaâ Dalail Al Khairat Ibn Al Arif, Driss Souabni, a salué cette initiative à même d'attirer davantage de touristes étrangers pour découvrir les potentialités culturelles et de développement de Marrakech qui figure parmi les villes les plus anciennes du monde islamique.

La rencontre de l'Artiste est organisée par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, en collaboration avec le Conseil communal de Marrakech et l'ICESCO, dans le cadre de l'événement "Marrakech, capitale de la culture dans le monde islamique pour l'année 2024".

Au programme de cette manifestation culturelle figurent des soirées artistiques dédiées à la musique andalouse et au malhoun, Madih, Samaâ soufi, à la musique Tarab et aux genres aissaoui et gnaoui, en plus de la présentation sur scène de plusieurs pièces de théâtre.

Placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, l'événement "Marrakech, capitale de la culture dans le monde islamique pour l'année 2024" est l'occasion de présenter la richesse historique et culturelle de la ville ocre, qui se distingue par son charme particulier, reflété notamment dans l'architecture andalouse ainsi que celle des mosquées et des palais islamiques.

Coup d'envoi de la 3^{ème} édition des "Ramadanesques de Tanger métropole 2024"



La 3^{ème} édition du programme "Ramadanesques de Tanger métropole 2024" s'est ouverte, mercredi soir, l'occasion de mettre en valeur le riche patrimoine local et de promouvoir les valeurs de solidarité et d'entraide.

Organisé par la Fondation Tanger métropole pour l'action culturelle, sociale, éducative et sportive, en partenariat avec la commune de Tanger et la direction régionale de la jeunesse de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, cet événement se déroule dans plusieurs hauts lieux culturels de la ville du Détroit, à l'instar de la galerie Mohammed El Youssfi, les différents espaces de la Médina, le Centre de soins spécialisé en autisme de Tanger, le Centre culturel de Bni Makada, le Centre culturel Ahmed Boukmaïh et la Maison Abdellah Guennoun.

Cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 3 avril, s'inscrit dans le cadre de la stratégie locale dans le domaine culturel, visant à mettre en valeur la richesse du patrimoine de la ville de Tanger et à souligner la profondeur de ses racines historiques, tout en mettant en lumière sa forte ambition pour l'avenir.

S'exprimant à cette occasion, le président de la Fondation Tanger métropole, Abdelouahed Boulaïch, a indiqué que cet événement se veut une réponse aux besoins des habitants de Tanger en termes d'activités culturelles, artistiques et sportives durant le mois sacré du Ramadan, ajoutant: "Nous avons essayé de programmer des activités qui puissent intéresser les Tangérois, mais également inclure toutes les franges de la société".

Parmi les activités prévues dans le

cadre de cet événement figure une visite guidée de la ville de Tanger, afin de faire connaître sa riche histoire et son patrimoine local, et de mettre en valeur les chantiers de développement d'envergure qui y sont lancés, qui incarnent la Haute sollicitude dont SM le Roi Mohammed VI entoure la ville du Détroit, a-t-il enchaîné.

Le programme de cette édition comprend également une kyrielle d'activités culturelles, artistiques, sportives et solidaires, notamment des conférences scientifiques et intellectuelles abordant des sujets culturels, historiques et sociaux, des expositions d'art plastique et d'artisanat, des spectacles théâtraux, musicaux et folkloriques, des activités sportives et de divertissement pour les enfants et les jeunes, et des caravanes de solidarité pour aider les familles nécessiteuses.

“Latif Lahlou: 60 ans de cinéma”, nouvel ouvrage de l'Association Marocaine des Critiques de Cinéma

L'Association Marocaine des Critiques de Cinéma (AMCC) vient de publier un nouvel ouvrage collectif intitulé “Latif Lahlou: 60 ans de cinéma”.

L'ouvrage de 146 pages (moyen format) est une compilation des travaux de la 14^{ème} rencontre des “cinéastes et critiques” organisée par l'association, les 10 et 11 février 2023 à Tanger, autour de thématiques axées sur la longue expérience cinématographique du réalisateur marocain Latif Lahlou (84 ans).

Ponctué par la présentation d'une sélection de courts et longs métrages de Latif Lahlou, cette rencontre a donné lieu à des échanges autour de ces œuvres sur la base de contributions des critiques et chercheurs Abdelali Maazouz, Said Chemlal et Boukber El Hihy dans le cadre de trois panels animés par les critiques Khalil Damoun, Mohamed El Bouayadi et Mohamed Chouika.

Bilingue (Arabe-Français) dans sa structure, la section arabophone de cet ouvrage regroupe 8 textes écrits par Abdelali Maazouz, Boukber El Hihy, Abdenabi Dachine, Said Chemlal, Abdellatif Mahfoud, Mohamed Souf, Azzedine El Ouafi et Mohamed Benaziz.

Dans sa section francophone, l'ouvrage propose un entretien du président de l'AMCC,

Khalil Damoun avec le réalisateur Latif Lahlou ainsi que des contributions de Bouchta Farqzaïd, Nourredine Mohakik et Yasmine Bouchfar.

Né en 1939 à El Jadida, le cinéaste Latif Lahlou a fait des études de sociologie à la Sorbonne après une formation cinématographique à Paris en 1959. De retour au Maroc, il

s'est penché sur la réalisation de films documentaires dédiés au monde rural.

Inspiré par la réalité sociale, il a réalisé son premier long-métrage intitulé “Soleil de Printemps” en 1969, suivi de nombreuses œuvres s'inscrivant dans le même registre, notamment le film “Hal Wassat”, “Les Jardins de Samira”, et “Anniversaire”, son dernier film.



Le Musée d'histoire et de culture afro-américaines de Washington

Une immersion au cœur d'une épopée de lutte

Situé au cœur de Washington, le Musée national Smithsonian d'histoire et de culture afro-américaines, un immense édifice ouvert au public depuis septembre 2016, est le seul musée aux États-Unis entièrement dédié à la documentation de la vie, de l'histoire et de la culture afro-américaines.

Qualifié de merveille architecturale, ce bâtiment à quatre niveaux, érigé sur le fameux National Mall offre à voir de nombreuses expositions interactives de l'histoire afro-américaine. Il aborde presque tous les aspects de cette expérience humaine qui couvre des aspects aussi riches que divers, à savoir les arts, l'esclavage, le mouvement des droits civiques, le sport et la culture.

Il est 10 heures du matin. Il fait beau à Washington DC malgré un temps légèrement nuageux qui n'a pas empêché les férus de l'histoire de se ruer sur le musée. Une foule d'Américains et de touristes, fait la queue et attend impatiemment pour franchir la ligne d'entrée de l'immense édifice. Croisée sur place, Emma Amber Rose, une noire américaine venue de Virginie, avec ses deux enfants, souligne l'importance de la lutte menée par ses ancêtres pour défendre les droits et la liberté de la

communauté afro-américaine, se disant fière du combat de militants comme Malcolm X et Martin Luther King. «Mes amis avaient visité le musée et me l'ont recommandé. Il est primordial de découvrir la civilisation des États-Unis et l'histoire de ceux qui l'ont construite», lance fièrement Emma dans une déclaration à la MAP.

Les visiteurs accèdent par dizaines au bâtiment réparti en étages thématiques. D'abord le Carrefour des arts, une exposition qui détaille l'histoire de la musique afro-américaine, de l'arrivée des premiers Africains à nos jours. Du jazz au hip-hop, les musiciens afro-américains ont donné vie à de nouvelles formes artistiques ayant boosté les actions de lutte pour la liberté et l'égalité.

De Mickael Jackson à Oprah Winfrey, en passant par Aretha Franklin ou le grand Prince, des figures emblématiques qui retrouvent vie grâce à cette exposition qui jette la lumière sur leurs carrières, leurs vies et leurs créations.

On y trouve également des objets ayant appartenu à John Coltrane, Miles Davis, Louis Armstrong et Jimmy Hendrix dont une vidéo qui repasse sa mythique version de l'hymne nation-

nal américain.

Des photos, vidéos, musiques, articles ou affaires personnelles de ces célébrités tels des costumes, des chaussures, des chapeaux ou encore des robes sont exposés pour relater une partie de la vie de célébrités afro-américaines.

L'exposition dresse aussi une multitude de portraits et met en évidence de nombreux objets d'antiquité comme la Cadillac rouge pétante de Chuck Berry, la veste de hippie de Jimi Hendrix ou le Borsalino de Michael Jackson.

Baptisée Esclavage et liberté, cette exposition regroupe des témoignages et des objets qui racontent l'histoire de ce qui fut sans doute un triste épisode de l'histoire américaine. «Defending Freedom» et «A Changing America» sont des expositions qui mettent en lumière notamment la lutte pour les droits civiques, l'assassinat de Martin Luther King, Jr. et les mandats de Barack Obama. De l'esclavage à la reconstruction de l'ère de la ségrégation raciale à l'Amérique d'aujourd'hui, le musée retrace brillamment l'affirmation de la communauté noire, du New Negro Movement du début du XX^e siècle au Black Power in-

carné par Tommie Smith et John Carlos, le poing ganté de noir levé sur le podium des Jeux olympiques de Mexico en passant par le mouvement anti-raciste Black Lives Matter. Côté sport, le musée rend hommage également aux sportifs afro-américains notamment les securs Williams, les athlètes Jesse Owens et Carl Lewis, le joueur de baseball Jackie Robinson, outre le basketteur Michael Jordan.

Parmi les 34.000 objets que le musée est parvenu à dénicher dans les greniers de particuliers figurent notamment le chapeau d'Harriet Tubman qui lui avait offert la reine Victoria, des habits de Rosa Parks ou de Marian Anderson ou encore les chaussures «berlinoises» de Jesse Owens. En février dernier, le Musée national d'histoire et de culture afro-américaines a célébré le Mois de l'histoire des Noirs sous le thème “Les Afro-Américains et les arts”. A cette occasion, l'accent a été mis sur l'art comme plateforme de justice sociale.

Selon son directeur, Kevin Young, il s'agit “d'explorer l'art en tant que plate-forme pour comprendre l'histoire, la lutte, la justice sociale et le triomphe”.

Par Bouchra Naji (MAP)

Bouillon de culture

Spectacle

L'humoriste Hanane El Fadili présentera, le 17 mars courant au Théâtre Mohammed V de Rabat, son nouveau spectacle “30 ans de rires”.

Le spectacle dont le texte est écrit et mis en scène par l'artiste Adil El Fadili, débute à 22 heures.

“30 ans de rires” aborde diverses situations de la vie quotidienne avec ses soucis et ses événements heureux à travers des perspectives différentes, dans un format marqué par un esprit d'humour élevé qui caractérise les œuvres d'El Fadili.

Ouvrage

“La culture, la connaissance et l'idéologie” est l'intitulé d'un nouvel ouvrage du penseur marocain Abdelilah Belkziz qui vient de paraître aux éditions Dar Al Saqi au Liban.

Belkziz trace dans ce livre les frontières réelles de la différence et de la distinction entre les concepts de culture, de connaissance et d'idéologie, dissipant les confusions qui les entourent et les traquent dans la production intellectuelle arabe, indique la maison d'édition libanaise.

Selon la même source, il s'agit de trois concepts largement présents dans les sciences sociales et humaines, mais leur traitement théorique est devenu rare ces dernières décennies.

Il est à noter qu'Abdelilah Belkziz est titulaire d'un doctorat en philosophie et professeur à l'Université Hassan II de Casablanca. Auteur de plusieurs livres sur la philosophie, l'islamologie et la pensée arabe contemporaine, il a également publié des œuvres romanesques et littéraires.

Festival

La 13^{ème} édition du Festival Beni Ammar Zerhoun (FestiBaz) aura lieu du 1^{er} au 5 mai prochain sous le signe «De l'espoir... pour l'essor de la montagne».

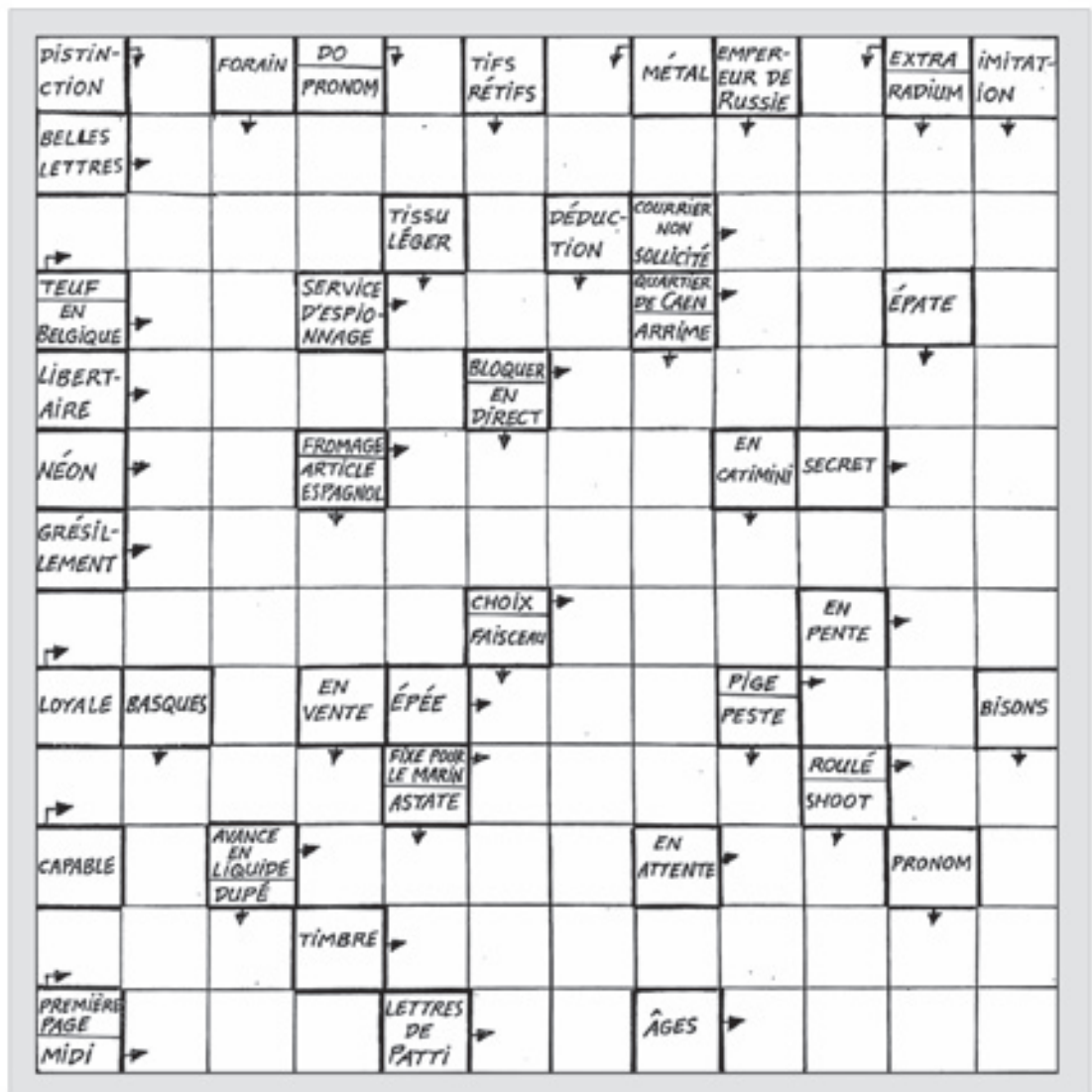
Organisé par l'Association Iklaa pour le développement intégré (ARDI), le FestiBaz entamera ses activités par une manifestation artistique baptisée «Couleurs de Beni Ammar».

Les organisateurs visent à travers cet événement artistique et culturel à décorer les espaces de la Kasbah de Beni Ammar Zerhoun et à contribuer à sa réhabilitation touristique.

Plusieurs artistes plasticiens vont embellir différents sites de la Kasbah avec des fresques murales aux contenus diversifiés, en impliquant les enfants et les jeunes du village dans les opérations de peinture afin de découvrir parmi eux les talents dans les arts plastiques.

La 13^{ème} édition du FestiBaz est initiée avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, de la région de Fès-Meknès, du Théâtre Mohammed V, du Conseil communal de N'zalat Beni Ammar et de l'Association de défense des animaux et de la nature.

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Solution mots flechés d'hier



Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouzab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouffay
Mourad Tabet
Wafaa Mejloubi
Mehdi Ouassat
Rachid Melah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafer

Service technique
Khadija Sali (Responsable)
Myriam Rabane
Khadija Halafi
Marlana Farki
Elkandoussi Elmaridi

Révision
Abdelmoumen Warrach

Secrétariat
Aouza Tabaa

Photographe
Ahmed Laouki
Correspondants
Ahmedou El Kattib
(Ladyoune)
Abdelali Ikhailad
(Essaouira)

Collaborateurs
Cheouh-Soltouan
Khalil Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2160 - Casablanca - Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61 91 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Ghal

Moussa El Youssoufi
Leouba Baghdad
Latifa Mourab
Khaïr Dahman
Silvan Zeller
Fadwa Cheukri

44, Avenue des E.A.R.
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 51 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 51 28 10

Imprimerie
Les Éditions
Maghrébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
130/64

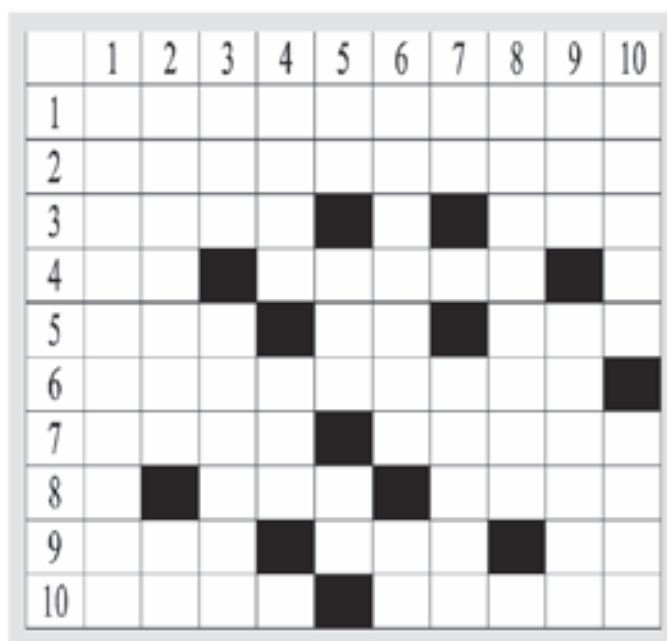
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب
OJ
MAROC
2017
www.oj.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Habitée
- 2- Patrifaction
- 3- Vêtement tricoté - Possessif
- 4- Ile de France - Chêne vert
- 5- Dédoué - Possessif - Vieux rayon
- 6- Animaux pélagiques
- 7- Toujours pauvre - Essaya
- 8- Forme d'être - Coin de feu
- 9- Sans effets - Argile - En céladon
- 10- Gosaille - Egard

VERTICALEMENT

- 1- Analogue
- 2- Couverture - L'Union des voisins
- 3- Groupe - Respirant donc mieux
- 4- Aéroport de paris - Tranchant
- 5- Ville d'Abraham - Grecque - Suit le titre
- 6- Indisposait - En livrée
- 7- Clé de sons - Navire Royal
- 8- Déplacement
- 9- Tranche d'histoire - Corps célestes
- 10- L'Estonie - Poète chanteur

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

7		5	6			8	3	
8				3	7			2
	6	1		2				
	1					2	9	
	5		2		1		8	
2	4						7	
				1		7	9	
4			7	5				6
	7	2			9	3		4

Difficile

			8	9		4		1
	7				1			
6			7					2
						8	1	
7	1			2			6	9
	4	6						
1					5			3
			6				5	
5	3		4	2				

Moyen

6				1		7	9	
	4		2		6	1	5	8
9			4				3	
1	2							
			3		8			
							6	5
	7				4			6
2	6	8	7		9		4	
	9	4		6				3

Expert

4	9		8					
		8			6			
5	1				3			
7	2			1				6
8								7
6				2			1	5
			2				8	4
			9			3		
					7		6	1

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	9	2	5	6	7	4	8	3
6	8	5	4	9	3	1	7	2
4	7	3	1	2	8	6	9	5
7	3	4	8	1	9	5	2	6
8	2	6	3	7	5	9	4	1
5	1	9	6	4	2	7	3	8
2	4	8	7	5	1	3	6	9
9	6	1	2	3	4	8	5	7
3	5	7	9	8	6	2	1	4

Difficile

4	2	8	9	6	7	1	5	3
9	3	5	4	1	8	7	2	6
1	7	6	2	3	5	4	8	9
3	9	2	6	4	1	8	7	5
5	8	4	7	2	3	9	6	1
6	1	7	5	8	9	2	3	4
8	4	1	3	7	6	5	9	2
2	5	3	8	9	4	6	1	7
7	6	9	1	5	2	3	4	8

Moyen

9	5	3	8	4	1	6	2	7
6	7	8	9	3	2	4	1	5
4	1	2	7	5	6	8	9	3
3	6	9	4	2	5	7	8	1
5	2	1	3	8	7	9	4	6
8	4	7	1	6	9	3	5	2
7	8	4	5	1	3	2	6	9
2	3	5	6	9	8	1	7	4
1	9	6	2	7	4	5	3	8

Expert

5	1	4	3	6	8	7	2	9
7	3	9	4	1	2	6	5	8
8	2	6	5	7	9	1	3	4
4	7	8	2	9	6	5	1	3
1	6	3	7	5	4	9	8	2
2	9	5	1	8	3	4	7	6
6	4	7	8	3	5	2	9	1
3	5	2	9	4	1	8	6	7
9	8	1	6	2	7	3	4	5

Les prédateurs représentent une alternative efficace aux pesticides

Les prédateurs naturels comme les oiseaux, coléoptères et araignées représentent une alternative efficace à l'utilisation de pesticides dans les champs en réduisant les populations de nuisibles et en augmentant les rendements des cultures, selon une étude publiée mercredi.

Effondrement de la biodiversité, pollution des eaux et des sols, risques pour la santé: l'utilisation massive des pesticides chimiques en agriculture a des conséquences négatives bien établies.

Des chercheurs, qui publient dans la revue *Proceedings of the Royal Society B*, ont analysé les études existantes qui se penchent sur l'efficacité alternative d'une forme de "biocontrôle", fondée sur des prédateurs naturellement présents dans les champs.

"Les prédateurs ont réduit les populations de nuisibles de 73% en moyenne et augmenté les rendements des cultures de 25% en moyenne", conclut cette méta-analyse.

"Notre étude souligne que les prédateurs favorisent indirectement les rendements et fournissent des services vitaux aux écosystèmes qui pourraient persister même dans le contexte de changement climatique actuel", écrivent les chercheurs basés au Brésil, aux Etats-Unis et en République Tchèque.

Ils n'ont toutefois pas comparé direc-



tement leur efficacité à celle des pesticides de synthèse, qui n'a pas été évaluée dans l'étude.

Mais "beaucoup d'autres articles démontrent les dégâts que les pesticides infligent aux écosystèmes et au

biocontrôle", remarque Gabriel Boldorini, doctorant à l'université brésilienne de Pernambuco et auteur principal de l'étude.

"Le message à retenir, c'est que les prédateurs naturels sont de bons agents de contrôle des nuisibles et que leur maintien est fondamental pour garantir ce contrôle à l'avenir avec le changement climatique", souligne-t-il.

Les chercheurs ont découvert que l'efficacité de la présence des prédateurs était plus importante dans les régions avec une variabilité des pluies plus marquée au cours de l'année - une caractéristique qui doit justement s'amplifier dans certaines régions avec le dérèglement climatique, notent-ils.

Autre conclusion: le biocontrôle effectué par des espèces multiples de prédateurs n'est pas plus efficace que celui d'une espèce unique.

"Généralement, plus il y a d'espèces et mieux les écosystèmes fonctionnent. Mais il y a des exceptions", relève Gabriel Boldorini.

Pour le biocontrôle, la présence de plusieurs espèces de prédateurs permet certes de cibler une diversité de types de nuisibles, et ce à différents stades de leur développement. Mais, d'un autre côté, les prédateurs peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres, voie se manger entre eux.

Blagues

*Que dit-on d'une fleur qui a eu zéro à son contrôle ?
Qu'elle s'est plantée.*

+++++

*Comment appelle-t-on un jeudi vraiment nul ?
Une trajendi.*

+++++

*Que fait un employé de chez Sephora à sa pause clope ?
Il parfume.*

+++++

*Qu'est-ce qu'une frite enceinte ?
Une patate sautée.*

+++++

*Qu'est-ce qu'une lampe moche ?
Un LEDron.*

+++++

*Est-ce qu'une poule peut parler anglais ?
Yes chicken. (she can)*

+++++

Citations

"Les cons ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît."

Audiard

"Certains hommes n'ont que ce qu'ils méritent; les autres sont célibataires."

Sacha Guitry

"Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, surtout quand elles sont veuves"

Gorges Clémenceau

RANCH ADAROUCHE
Société Anonyme au capital social de 351.500.000,00 de Dirhams
Siège social : Rabat - Angle Avenue d'Alger et Rue de Sottat n° 2 - 1er étage
R.C Rabat n° 21051
- I.F n°03001179

Renouvellement de mandats et Continuité d'exploitation
Au terme de l'Assemblée Générale Mixte du 15février2024 de la société « Ranch Adarouch S.A », les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Othman BENJELLOUN et de Monsieur Jamil SAKOUT pour une durée de six (6) ans.

- La continuité de l'exploitation de la société conformément à l'article 357 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

Au terme du Conseil d'Administration en date du 15 février 2024 de la société « Ranch Adarouch S.A », il a été décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de Monsieur Othman BENJELLOUN pour la durée de son mandat d'administrateur.
Le dépôt légal et la déclaration modificative ont été effectués au tribunal de commerce de Rabat le 7 mars 2024 sous le numéro 2131.

N° 1411/PA

CONSTITUTION D'UNE SARL AU.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/02/2024 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION: « ZEKKARI BUILDING» SARL AU
OBJET : PROMOTION IMMOBILIERE.

SIEGE SOCIAL : 45, RUE ABDELKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°04, CASABLANCA.
DURÉE : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL : Est fixé à 100.000,00 DHS, divisé en 1000 Parts Sociales de 100,00 DHS chacune libérées en espèce et réparties comme suit :

• MR ZEKKARI MOUNIR 1000 PARTS SOCIALES
T O T A L 1000 PARTS SOCIALES
ANNEE SOCIALE : Commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre de chaque année.

GERANCE : La société est gérée par MR ZEKKARI MOUNIR pour une durée illimitée.

DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/03/2024 sous le N° 910488, et la société a été immatriculée au registre de commerce sous le numéro : 618617

Pour Extrait et Mention
N° 1412/PA

CABINET AL ISTICHARIYA CONSULTING - SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573

GSM: 0668792975.
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/02/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Denomination : "KAMAL EL HASSANE PROMO" S.A.R.L.AU
Siège Social : 2ème ETAGE CITE BEN TOUMARTE 1 NR 38 BOUZHNIKA.

Associés Unique : Mr. EL HASSANE KAMAL, apporteur en numéraire 600 000,00 DHS soit 6000 parts sociales

Objet : PROMOTION IMMOBILIERE.
Durée : 99 ans.
Capital social : 600 000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par Mr. OMAR KAMAL.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de Benslimane sous le N° 164 RC N°8673.

N° 1414/PA

MAROKANA HOME SARL

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 09/02/2024, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Denomination : « MAROKANA HOME » SARL.
Objet : La promotion immobilière ; La vente, achat d'immeuble, appartements, de villas, de terrains nus et/ ou bâtis ; La réalisation des travaux publics, industriels et tous corps d'Etat et génie civil ; La prestation de la main d'œuvre ; Tous corps d'état, génie civil, Les travaux de bâtiment, la construction, la peinture, le carrelage, l'étanchéité, L'ingénierie, l'installation électriques et climatisation; la menuiserie en général, la plomberie, sanitaire, travaux de revêtement, pose de carreaux, marbre;

Siège social : Casablanca, N°77 RUE MOHAMED SMIIHA ETAGE 10 N°57
Durée : 99 ans.
Capital social : 100 000,00 dirhams Mr LAFRAA BADIH (340 parts), Mr LAFRAA OMAR (330 parts) et Mr LAFRAA BADIH (330 parts)

Année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12.
Gérance : M. LAFRAA BADIH, CIN N°BH219156
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca le 14/03/2024 sous le n°618739 du RC.

N° 1413/PA

SAHARA MARHABA S.A.R.L

DISSOLUTION ANTICIPÉE DE LA SOCIÉTÉ

I - Suivant le procès verbal de la décision collective des associés réunie en date du 20 FEVRIER 2024, les associés de la société à responsabilité limitée «SAHARA MARHABA SARL» dont le siège social se trouve à Casablanca, HAY EL FARAH RUE 28 N°29 1ER ETAGE, inscrite au registre de commerce de Casablanca sous le numéro N° 332259, ont

Décidé: l'IDissolution Anticipée de la société à compter de ce jour,

2)Nominations du liquidateur et pouvoirs à lui conférer : Monsieur NAFZAOUI ABDELTEIF.

Désignation du siège de liquidation : Casablanca, HAY EL FARAH RUE 28 N° 29 1ER ETAGE

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca :

En date du : 14 Mars 2024

Sous le numéro : 910667

N° 1415/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DU PRESCOLAIRE ET DU SPORT

L'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIE N° 02/2024/AREF-DT

Le 28/03/2024 à 10h00 Il sera procédé au siège de l'Académie Régionale d'Education et de Formation Région Draa-Tafilalet, boulevard Hassan II BP 534 Errachidia, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres des prix n° : 02/2024/AREF-DT, pour :

PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DES BENEFICIAIRES ET DES PARTICIPANTS AUX DIVERSES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'AREF DRAA-TAFILALET.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir

du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de SIX CENT MILLE SIX CENT DIRHAMS ZÉRO CENTIME (600 600,00 DHS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de huit mille dirhams (8 000,00dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 1416/PA

OH COMPANY SARL
Siège Social : 86 B6 RUE IBN MOUNIR MAARIF CASABLANCA - MAROC

RC : 470999 - IF : 45912217 - TP : 35702413 RC N°470989

I. Aux termes de la délibération de L'AGE en date du 26/02/2024, la société OH-COMPANY décidé et ap-

prouve:

- La cession de la totalité des parts sociales détenues par Mme HIANI HAFSA à Mme LAKHMIRI OUMAYA (500 parts de 100 DH chacune).

- Modifications des statuts.
- Démission de la gérante Mme HIANI HAFSA.

- Octroi du quitus entier et définitif à la gérante Mme HIANI HAFSA de sa gestion de la société

- Transformation de SARL en SARL AU.
II. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Casablanca, le 14 Mars 2024 sous le N°11040.

N° 1417/PA

المملكة المغربية
Royume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT SUR OFFRES DE PRIX EN SEANCE PUBLIQUE N° 04/DRAO/2024

LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'AGRICULTURE DE L'ORIENTAL A OUIDJA, PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC QUE :

- La date d'ouverture des plis est fixée le 02/04/2024 à 12 heures
- Le dossier technique comprendra : les certificats d'agrément dans les domaines d'activité : D13 - D8, délivrés conformément au décret n°2-58-984 du 22 Mars 1999, (copies ou originales).

Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental
Boulevard Mohammed VI, BP 704, Oujda
053 36 71 47 18 - 053 36 48 84 20 - 11/bddr-or@agriculture.gov.ma

المملكة المغربية
المندوب الجهوي للتجارة الحرة
المندوب الجهوي للتجارة الحرة
N° 1418/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Intérieur
Préfecture de saï
Commune d'AMEUR
Service Technique

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL

Le Président du Conseil d'AMEUR
Année Budgétaire 2024-2025- 2026

Le programme prévisionnel des marchés que le Président du conseil Communal d'AMEUR envisage de lancer pour l'année budgétaire 2024 et les deux années suivantes 2025 et 2026 est présenté ci-après :

a)Prestation des travaux :Année budgétaire 2024

N°	OBJET	LIEU D'EXECUTION	ESTIMATION PREVISIONNELLE	MODE DE PASSATION	MOIS DE PUBLICATION	OBSERVATION
1	Travaux de construction des voies et des pistes dans le domaine forestier : Voie doussim chat elghaba	Commune d'AMEUR	3 771 748 ,95	Appel d'offres	Troisième trimestre	
2	Travaux de réalisation de l'éclairage public à la commune	Commune d'AMEUR	749 176 ,00	Appel d'offres	Troisième trimestre	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2025

N°	OBJET	LIEU D'EXECUTION
1	Travaux d'aménagement des terrains de sport	Commune Ameur
2	Travaux d'aménagement des espaces publics	
3	Travaux d'aménagement du marché de quartier ,	
4	Travaux d'aménagement des espaces vert	
5	Gras travaux de maintenance du réseau d'éclairage public	Commune Ameur
6	Gras travaux de maintenance des voies	
7	Réalisation de l'éclairage public de la RNI	

Année budgétaire 2026

N°	OBJET	LIEU D'EXECUTION
1	Aménagement de la route sidi trahim	Commune Ameur
2	Gras travaux de maintenance des voies	
3	Gras travaux de maintenance du réseau d'éclairage public	
4	Création d'un espace de loisir	
5	Réalisation de l'éclairage public à la commune	

N° 1419/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE

LARACHE
Avis d'appel d'offres ouvert

N° 03/DPETL/Lar 2024

Le 08 AVRIL 2024 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makharine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

(PC 2024) ACHAT D'EMULSION DE BITUME ET DES ENROBES A FROID POUR LES BESOINS DE L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DE LA DPETL DE LARACHE (PROVINCE DE LARACHE)

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 800,00 DIRHAMS, (DEUX MILLE HUIT CENT DHS).

L'estimation du coût des prestations : 141 600,00 DIRHAMS, (CENT QUARANTE-ET-UN MILLE SIX CENT DHS, 00 Centimes TTC).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :
- déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 1424/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

PEMENT ET DE L'EAU,
Direction des Systèmes d'Information et du Numérique
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 05/2024-DSIN

Le Mardi 16 Avril 2024 à 10h00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Avenue Maa Al Aynayne-Rabat-Agdal, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national pour objet : MAINTENANCE DU SYSTEME DE GESTION INTEGRE DES ACHATS - SGIA - POUR LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (Dix mille Dirhams) 10 000,00 Dirhams

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

-Huit cent quatre-vingt-douze mille huit cent Dirhams Toutes Taxes Comprises (892.800,00 DH TTC);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

- Conformément à Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics, les concurrents doivent transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés pu-

blés. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 1425/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CERCLE DE LAKHSSAS
CAIDAT DE TIGHIRT
COMMUNE DE TIGHIRT
AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS NATIONAUX SUR OFFRES DES PRIX N°01/2024/BC/Tighirt ET N° : 02/2024/BC/Tighirt.

Le jeudi 18 avril 2024, il sera procédé, dans le bureau du président de la commune de Tighirt sis à siège de la commune de Tighirt à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts, nationaux, sur offres des prix - n° : 01/2024/BC/Tighirt du 18/04/2024 à 11h00 relatif aux travaux de dallage de la piste menant au douar Tadjouir, commune de Tighirt, province de Sidi Ifni; - n° : 02/2024/BC/Tighirt du 18/04/2024 à 12h00 relatif aux travaux d'aménagement de la liaison routière reliant douar Tallet et douar Agoujal sur 1,2 km, commune de Tighirt, province de Sidi Ifni; Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quarante dirhams et 00 centimes (198 840,00 dhs) pour l'appel d'offres ouvert n° 01/2024/BC/Tighirt ;

- Deux cent quarante-quatre mille quatorze dirhams et 00 centimes (244 014,00 dhs) pour l'appel d'offres ouvert n°

02/2024/BC/Tighirt ; Le cautionnement provisoire est fixée à la somme de :

- Trois mille cinq cent dirhams 00 centimes (3 500,00 dhs) pour l'appel d'offres ouvert n°

01/2024/BC/Tighirt ; - Quatre mille cinq cent dirhams 00 centimes (4 500,00 dhs) pour l'appel d'offres ouvert n°

02/2024/BC/Tighirt ; Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° : 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics

accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° :5 des règlements de consultation.

N° 1426/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement et de l'Eau



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة التجهيز والماء
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU

Objet : Travaux de signalisation verticale et horizontale de la route provinciale n°1603 dans la Province de Tan-Tan

Avis de report

Appel d'offre ouvert simplifié n° 01/2024 publié au Journal Libération n°10185 du 02-03/03/2024.

Il est porté à la connaissance du public que :

La date d'ouverture des plis est le 21/03/2024 à 13H 00 au lieu du 18/03/2024 à 13H 00.

Le reste sans changement

N° 1422/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de la Protection sociale



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Direction Régionale de Santé et de la Protection Sociale Rabat-Salé-Kénitra
0000000000 00000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000 000000

Avis de report

L'appel d'offres ouvert simplifié (national) sur offre de prix N°04/2024

La Direction Régionale de la santé et de la protection sociale Rabat-Salé-Kénitra annonce au public que l'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert simplifié (national) sur offre de prix n° 04/2024 du 26/03/2024 à 10h00, publié au journal libération n°10168 du 14/03/2024 relatif à : ETUDE GEOTECHNIQUE ET STRUCTURELLE ET DIAGNOSTIC TECHNIQUE APPROFONDI DU BATIMENT DU CHP DE SIDI KACEM EN LOT UNIQUE , a été reporté à la date du 28/03/2024 à 10h au lieu de 26/03/2024 à 10h.

N° 1421/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé et de la protection sociale
Direction Régionale de la Santé Fès-Meknès
Délégation provinciale d'El Hajeb
CHP ElHajeb



المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
المديرية الجهوية لقرن الصفا بوجها فاس مكناس
مديرية إقليم العاجية
الفرع الاستشاري الإقليمي للعاجية

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DE PRIX
N° 01/2024/CHP/ELH
Du 18/03/2024

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offre

N°02/2024/CHP/ELH ayant pour objet : Brancardage A L'intérieur Du Centre

Hospitalier Provincial EL-HAJEB, que la séance d'ouverture des plis sera le

02/04/2024 à 10h00mn au bureau de Directeur du CHP EL-HAJEB.

N° 1420PA



OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER
POLE PROJETS LGV
DIRECTION SUPPORT

AVIS RECTIFICATIF

APPEL D'OFFRES AVEC PRÉSELECTION N° T006/PLGV

LIAISON A GRANDE VITESSE ENTRE KENITRA ET MARRAKECH
REALISATION DES TRAVAUX DE GENIE CIVILE

Le Directeur support porte à la connaissance des concurrents intéressés que des modifications ont été introduites à l'appel d'offres avec présélection susvisé.

Les pages modifiées (L'avis, les pages 25 et 26 de l'appel d'offres avec présélection) sont téléchargeables gratuitement à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du portail ONCF à l'adresse : www.oncf.ma.

N° 1423PA

CHARIF AUTO SARL
N° 1427/PA
1- Au terme d'un acte S S P daté du 12/02/2024 de la société CHARIF AUTO SARL, au capital de 100.000,00DHS, dont le siège social est établi au 45, RUE ABDEKADER MOUFTAKAR, ETAGE 2, APPT N°4, CASA-BLANCA, il a décidé ce qui suit:

- 1- La démission de MR RIDA CHARIF de ses fonctions de Gérant de la société,
- 2- La nomination de MR HASSAN CHARIF en tant que Gérant unique de la société
- 3- La modification de l'article 7 des statuts de la société,
- II- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13/03/2024 sous le N° 910464.

N° 1429/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CERCLE DE LAKHSSAS
CAIDAT DE TIGHIRT
COMMUNE DE TIGHIRT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
3/2024/BC/Tighirt.

Séance publique
Le jeudi 18 avril 2024 à treize heures et demi (13h30), il sera procédé au siège de la commune de Tighirt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Subdélégation d'exploitation de la licence de taxi type 1 n° 3 appartenant à la commune de Tighirt.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la régie des recettes, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

"Le cautionnement provisoire est fixé à : deux mille cinq cent dirhams (2.500,00 dhs.)

"Le prix estimatif mensuel pour la subdélégation d'exploitation de la licence de taxi est fixé à : Mille sept cent dirhams (1.700,00 dhs.)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 32 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.

- Soit les déposer contre récépissé au bureau d'ordre.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics (<http://www.marchespublics.gov.ma>).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement

de consultation.
N° 1427/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
COMMUNE DE ZEMAMRA
DIRECTION DES SERVICES
BUREAU DES MARCHES.
AVIS DE CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N°: 02/2024/CZ

Le Lundi 08 Avril 2024 à 11 heures , il sera procédé, dans la salle des réunions de la commune de Zemamra, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale n° : 02/2024/CZ ayant pour objet :
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A LA VILLE DE ZEMAMRA.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des marchés de la commune de Zemamra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

" Le budget prévisionnel maximum , hors taxe pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Cinq millions (5.000.000,00 DH)
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-441 du 08-03-2023 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la commune de Zemamra ;
Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les déposer par voie électronique au Portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Il est prévu une visite des lieux le : Mardi 02/04/2024 à 11 heures. (Point de rencontre siège de la commune)
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 1428/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE
DELAGATION PREFECTORALE AIN CHOCK
CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL AIN CHOCK
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OFFRE DE PRIX
N°3/2024
(Séance publique)

Le 28/03/2024 à 10 heures, il sera procédé à la salle de réunion du CHP

AIN CHOCK 300 hay moulay abdellah ain chock à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié relatif à :
MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DU MATERIEL MEDICO TECHNIQUE DU SERVICE DE RADIOLOGIE DESTINE AU CHP AIN CHOCK

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 219.000,00 dhs deux cent dix neuf mille dirhams TTC

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 3.000,00 dhs trois mille dirhams
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret des marchés publics

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 du règlement de consultation.

N° 1428/PA
PETROL INVEST
Par Procès-Verbal du 16 Février 2024 signé et égalisé le même jour (16 Février 2024) sous référence 88/2024, l'associé unique de la société « PETROL INVEST » -SARL AU- immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le 268993, a décidé du changement de l'activité de la société «PETROL INVEST» -SARL AU- qui portera désormais sur le contrôle et visite technique des véhicules et toutes opérations se rattachant à cette activité.

Dépôt légal effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 14 Mars 2024 sous le n° 910768.
N° 1430/PA
« KAYSAR TRANS » S.A.R.L (AU)
Société à Responsabilité Limitée Associé Unique au Capital de 200.000,00 dhs
Siège Social: QU ARRID GROUPE 01 RUE TAOUMA N 501 1ER ETAGE NADOR
I- Aux termes du PV de la décision extraordinaire de l'associé unique en date du 06/02/2024 il a décidé :
* EXTENSION ET SUPPRESSION D'ACTIVITE.
L'associé unique décide d'ajouter l'activité de : PROMOTION IMMOBILIER. Et supprimer l'activité de : MARCHAND DE CARBURANT ET DE LUBRIFIANT.
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 01/03/2024 N°7571
POUR EXTRAIT ET MENTION
N° 1431/PA

PROGRAMME PREVISIONNEL TRIENNAL
Matière d'enseignement d'Orientation
Année budgétaire 2024
Le programme prévisionnel triennal qui se présente d'ici l'ouverture de l'année budgétaire 2024 et les deux années suivantes (2023 et 2024) est présenté ci-après:

A1. Tronçons de tronçons

N°	Objet	Ligne d'Orientation	Estimation prévisionnelle en (DHS)	Mois de Publication	Mois de Publication	Observation
1	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	Fonction d'Orientation	400000,00	Appel d'offres ouvert	Avril	
2	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
3	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
4	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
5	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
6	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
7	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
8	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
9	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			
10	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		1 000 000,00			

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Ligne d'Orientation
1	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	Fonction d'Orientation
2	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	
3	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Ligne d'Orientation
1	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	Fonction d'Orientation
2	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	
3	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	

B1. Tronçons de tronçons

Année budgétaire 2024

N°	Objet	Ligne d'Orientation	Estimation prévisionnelle en (DHS)	Mois de Publication	Mois de Publication	Observation
1	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	Fonction d'Orientation	1 000 000,00	Appel d'offres ouvert	Mai	
2	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
3	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
4	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
5	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
6	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
7	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
8	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
9	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			
10	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		100 000,00			

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Ligne d'Orientation
1	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	Fonction d'Orientation
2	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	
3	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Ligne d'Orientation
1	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	Fonction d'Orientation
2	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	
3	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	

C1. Extension de tronçons

Année budgétaire 2024

N°	Objet	Ligne d'Orientation	Estimation prévisionnelle en (DHS)	Mois de Publication	Mois de Publication	Observation
1	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA	Fonction d'Orientation	40 000,00	Appel d'offres ouvert	Mars	
2	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
3	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
4	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
5	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
6	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
7	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
8	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
9	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			
10	ACTIVITE DE MARCHAND DE BIENS AU PROFIT DE LA PROVINCE DE ZEMAMRA		10 000,00			

"YAYA DISTRIBUTION"

1- Aux termes du PV de la décision extraordinaire de clôture de liquidation de l'associé unique du 06/02/2024 de la Société « YAYA DISTRIBUTION » S.A.R.L. (AU), ayant son siège social à : BOUYZARZAREN BLOC I NO 160 IHADDADEN NADOR, au capital de 50.000,00 Dhs l'associé unique décidé :
 - Approuvé le rapport de liquidation ;
 - Donné quitus définitif de la gestion et du mandat du liquidateur ;
 - Constaté la clôture de liquidation à compter du 06/02/2024 ;
 - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Nador le 12/03/2024, sous le n° 7617.

N° 1432/PA

LO.ARCHI&DESIGN CONSTITUTION

1- Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nador, en date du 04/03/2024, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivants :
 Dénomination : «LO.ARCHI&DESIGN-SARL AU»

Objet : La société a pour objet : - TRAVAUX D'ARCHITECTURE ET DESIGN.
 - LES TRAVAUX DE PLANIFICATION, DE GESTION DE PROJET ET D'URBANISMES.
 Siège Social: ANGLE QT ADMINISTRATIF ET AVENUE SIDI MOHAMMED, IMMEUBLE ANTALYA IERE ETAGE APPT N° 4 NADOR

Durée : 99 années.
 Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
 * Mme. OUTMANI IMANE : 1000 Parts
 Gérance : Mme. OUTMANI IMANE.
 Signature sociale: la société fonctionne avec la signature unique du gérant

Bénéfice : 5 % pour la réserve, le reste sera réparti entre les associés.
 II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nador, sous N°7621, le 13/03/2024

Pour extrait et mention **N° 1433/PA**

AMSTERDAM NADOR CAR CONSTITUTION

1- Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nador, en date du 01/03/2024, il a été établi les statuts d'une SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivants :
 Dénomination : «AMSTERDAM NADOR CAR» SARL AU
 Objet : La société a pour objet :
 - LOCATION DE VOITURES SANS CHAUFFEUR.

Siège Social: RUE SAKIA EL HAMRA N 245 NADOR
 Durée : 99 années.

Capital Social : Le capital social est fixé à la somme de 500 000,00 Dhs divisé en 5000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
 • Mr. EL YANDOUZI ABDELILAH : 5000 Parts
 Gérance : Mr.EL YANDOUZI ABDELILAH.
 Signature sociale: la société fonctionne avec la signature unique du gérant

Bénéfice : 5 % pour la réserve, le reste sera réparti entre les associés.
 II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nador, sous N°7609, le 11/03/2024

Pour extrait et mention **N° 1434/PA**

TERRASSA DANIA "SARL" CONSTITUTION

1- Aux termes d'un acte sous seing privé, à Nador, en date du 05/02/2024, il a été établi les statuts d'une SARL, dont les caractéristiques sont les suivants :
 Dénomination : «TERRASSA DANIA» SARL

Objet : PROMOTION IMMOBILIER.
 TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION LOTISSEMENT ET MARCHAND DE TERRAIN
 Siège Social: RUE TAOUIMA N° 504 IER ETAGE NADOR.

Durée : 99 ans.
 Capital Social : 100 000,00 Dhs divisé en 1000 Parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :
 • ASSOUI ABDELILAH 500Parts
 • ASSOUI ANASS 500Parts
 TOTAL 1000Parts

Gérance et signature : GERANT: Mr. ASSOUI ABDELILAH
 COGERANT: Mr. ASSOUI ANASS.
 La société fonctionne avec les signatures séparées de Mr. ASSOUI ABDELILAH ET Mr. ASSOUI ANASS.
 Bénéfice : 5 % pour la réserve, le reste sera réparti entre les associés.

II - Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de 1ere instance de Nador, sous N°7500, le 20/02/2024.

Pour extrait et mention **N° 1435/PA**

Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna Service des Affaires Administratives et Financières Avis de la Consultation

Architecturale Ouverte

N° 03/CKS/2024
 Le 16/04/2024 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte n° 03/CKS/2024 pour : Etudes architecturales et suivi des travaux d'extension des écoles primaires et des lycées collégiens relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (3 432 000,00 DH) Trois millions quatre cent trente-deux mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les architectes concurrents peuvent :
 □ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna ;
 □ Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 □ Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés public ;
 □ Soit les remettre au président de la jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation architecturale.

N° 1436/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna Service des Affaires Administratives et Financières Avis de la Consultation Architecturale

Ouverte N° 04/CKS/2024
 Le 16/04/2024 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, sise à Boulevard Youssef Ibn Tachafine, à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale ouverte n° 04/CKS/2024 pour : Etudes architecturales et suivi des travaux d'exten-

sion de quatre (4) lycées qualifiants relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (2 520 000,00 DH) Deux millions cinq cent vingt mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les architectes concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna ;
 • Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 • Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics ;
 • Soit les remettre au pré-

sident de la jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation architecturale.

N° 1437/PA

Royaume du Maroc Ministère de la Transition Énergétique et du Développement durable Département du développement durable AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 2/DBAG/2024

Réservé aux TPE, PME, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs
 Le 8 Avril 2024 à 11h, il sera procédé dans les bureaux du Département du Développement Durable, 9 avenue Al Arar secteur 16, Hay Riad, Rabat, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°2/DBAG/2024 du 8 Avril 2024 pour :
 - L'hébergement et la restauration au profit des participants aux différentes manifestations et événements organisés par le Département du Développement Durable

relevant du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, lot uniques.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Neuf cent trente et un mille sept cent Dirhams toutes taxes comprises (931 700,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille Dirhams (15 000,00 dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 1438/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA CONSEIL PROVINCIAL DGI/DOE/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

N° 01/2024/BR

Le 17/04/2024 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El

Kelaa des Sraghna (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux De Mise À Niveau Des Quartiers El Bahja, El Harcha, Al Qods Et Quartiers Avoisinants À La Ville D'el Kelaa Des Sraghna (Quartier Aouatif)/(PARKING MOSQUEE ENNOUR)

Le dossier d'appel d'offre peut être téléchargé à partir des portail des marchés publics - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.034.274.00 (UN MILLION TRENTE QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE DHS)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 DHS (VINGT MILLE DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics

les concurrents doivent déposer le dossier par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur	Classe	Qualification exigées
B	4	B4-B5-B11

N° 1440/PA

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse
marocaine aux
premiers rangs
sur tous les
fronts

© Myriam Hannich

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur





Sébastien Vauxion *Pâtissier dans les étoiles*

"Le pâtissier au restaurant n'est plus un cuisinier loupé". Dixit le Français Sébastien Vauxion, récemment désigné "meilleur pâtissier de restaurant du monde", pour ses audacieux mariages de saveurs, "oignons-châtaignes" ou "champignons noirs-café" qui ont séduit la haute gastronomie.

Ce titre honorifique décerné par Les Grandes tables du Monde est venu s'ajouter début février aux deux étoiles

de son restaurant le Sarkara à Courchevel (Alpes françaises), la première en 2019, la seconde en 2020 - inédit en pâtisserie. Une nouvelle consécration pour ce fils de maraîchers que le Gault et Millau présente comme un "pionnier" et pour ses créations qualifiées d'"ébouffantes" sur le site du guide Michelin.

"Le pâtissier au restaurant n'est plus un cuisinier loupé, avant moi il y a plein de gens qui ont œuvré en ce sens", explique à l'AFP Sébastien Vauxion depuis sa cuisine, sur les flancs de la vallée de la Tarentaise.

"L'esprit que j'ai initié à travers ce restaurant se répercute dans beaucoup d'assiettes de pâtisseries, cet esprit très végétal, cette ouverture sur le légume", dit-il.

Ouvert en 2017 au sein du K2 Palace, son "restaurant de desserts" propose des menus en plusieurs plats. Le chef pâtissier de 40 ans travaille arômes, cuisson et textures. Le céleri-rave rôti au beurre chante dans la poêle tandis que dans un coin, une pâtissière souffle des effeuillés de sucre.

Couteau prêt à éplucher, il sourit: "des pâtisseries avec un oignon dans les mains, ça n'arrive pas souvent". C'est pourtant un légume qu'il "adore", sucré quand il est cuit très lentement, "puissant" dans une cuisson vive.

"Il a révolutionné une partie de la façon de faire en cuisine en apportant un peu de mélange entre sucré et salé dans un restaurant, en étant un peu plus pointu qu'un chef", observe Christophe Marguin, président des Toques blanches lyonnaises, association de chefs défenseurs de la gastronomie.

"Je suis pâtissier de formation et je n'ai jamais travaillé en cuisine. Seulement, année après année, mon travail sur les desserts a évolué, je me suis mis à travailler les fruits, puis les légumes, à la façon d'un cuisinier: en les faisant cuire, rôtir, en les braisant, en les associant ensemble, en créant des sauces et non plus des crèmes ou de simples coulis pour les accommoder. J'en suis venu à cuisiner la pâtisserie", explique Sébastien Vauxion.

Dans ses poêlons de fonte, le chef pâtissier place délicatement des noisettes torréfiées et de l'emmental au jus brun de topinambour sur une omelette. Son "topinambour-truffe noire mélanosporum" côtoie le "cerfeuil tubéreux épice" au jus d'arbousier sur le menu à 350 euros.

"On est dans un côté hors-norme de la pâtisserie parce que l'on cuisine, on marche beaucoup au goût, il y a très peu de recettes. C'est plutôt rigolo", estime son sous-chef-pâtissier, Nicolas Mormile.

Petit, Sébastien Vauxion allait "embêter les pâtisseries", à Orléans (centre de la France), dans la boutique de ses oncles. Ses parents étaient producteurs de plants de légumes.

"Je me souviens les week-ends de pièces montées. C'était exceptionnel. Il y avait le côté très gourmand avec ces odeurs de caramel, de chou, de crème pâtissière, mais il y avait aussi le côté artistique", raconte-t-il.

A 14 ans, il sait qu'il veut devenir pâtissier. Il quitte le lycée quelques mois avant le bac et se lance: CAP, BEP, école de pâtisserie d'Yssingeaux (centre).

Le chef pâtissier s'est ensuite formé aux côtés de grands noms: Pierre Hermé, Yannick Alléno, et surtout chez Pierre Gagnaire, pendant une dizaine d'années.

"Il est rentré chez nous avec un esprit bagarreur", se remémore ce dernier, "puis très vite il a fait preuve d'une véritable intelligence de cœur et d'un talent indéniable".

"Je suis frappé aujourd'hui par sa modestie sereine", confie le chef trois fois étoilé depuis 1996.

"Impensable" pour Sébastien Vauxion de se retrouver sur scène pour recevoir le prix de "meilleur pâtissier du monde": "J'avais envie de m'asseoir, je me suis mis à trembler".

”
Je suis pâtissier de formation et je n'ai jamais travaillé en cuisine. Seulement, année après année, mon travail sur les desserts a évolué, je me suis mis à travailler les fruits, puis les légumes, à la façon d'un cuisinier

Jeux Olympiques 2024

D'Alba à Paris, en piste pour l'inédit et l'innovation en athlétisme



La piste d'athlétisme de Paris-2024 sera d'un violet inédit, plus "verte" et en fera voir de toutes les couleurs aux spectateurs et téléspectateurs du sport-roi des JO, assure l'entreprise italienne Mondo qui met la dernière main au revêtement qui sera posé au Stade de France le mois prochain.

Le Français Kevin Mayer, le Suédois Armand Duplantis, l'Américaine Sha'Carri Richardson et autres stars de l'athlétisme ne connaissent sans doute pas Alba, bourgade paisible du Piémont (nord de l'Italie).

C'est là qu'est installée Mondo, entreprise familiale devenue référence mondiale des revêtements et équipements sportifs, notamment en athlétisme.

"Notre histoire olympique a commencé

en 1976 à Montréal (...). A Paris, ce sera nos 13e JO", savoure Maurizio Stroppiana, vice-président de la division sports de Mondo et fils de l'un des deux fondateurs.

Derrière lui, dans une longue et imposante ligne de production, des techniciens supervisent la fabrication de la MondoTrack EB, la dernière née du groupe qui, du 1er au 11 août, sera la piste pour 46 des 48 épreuves d'athlétisme des JO-2024 (les marathons étant disputés en intégralité sur route dans un aller-retour entre Paris et Versailles).

Et même ceux qui découvrent le complexe processus de fabrication d'une piste d'athlétisme sont frappés par une particularité de la MondoTrack EB, sa couleur !

Plutôt que l'ocre, ou terracotta dans le jargon des équipementiers, traditionnellement

utilisée pour les épreuves d'athlétisme, les organisateurs parisiens ont opté pour le violet, du jamais-vu dans l'histoire olympique.

"Le violet de Paris ne sera utilisé que pour ces Jeux", assure Andrea Marengi, le responsable recherches et développement, dont les équipes se sont escrimées sur des dizaines d'échantillons pour trouver "les teintes justes".

Il y aura en effet deux violets, l'un pour les espaces de compétitions (piste, sautoirs, aires de lancer), l'autre plus foncé pour les zones dites techniques, complétés enfin par un gris rappelant lui la cendrée des JO-1924.

"Notre volonté était d'avoir une couleur originale", assume depuis Paris Alain Blondel, le responsable des épreuves d'athlétisme et de para-athlétisme au sein de Paris-2024.

"Ces deux teintes de violet permettent d'avoir des contrastes +maxi+ sur la prise d'images TV pour mettre en valeur les athlètes. Notre approche, c'est vraiment que les athlètes soient au premier plan", ajoute l'ancien décathlète.

Alors que la future piste parisienne d'une superficie de 21.000 m² (stade d'entraînement et aire d'échauffement inclus) est conditionnée dans d'imposants rouleaux d'une largeur d'1,50 m pour être expédié à Paris, Giorgio Lesage détaille la composition de la piste, faite de caoutchouc naturel, caoutchouc synthétique, composés minéraux, pigments et additifs.

"Jusqu'à 50% des ingrédients sont recyclés ou renouvelables, ce qui permet d'économiser des matériaux d'origine fossile. On était à un peu plus de 30% pour Londres 2012", relève le responsable durabilité et innovation du groupe.

Mais plus encore que le dessus violet et le dedans plus "vert", c'est le dessous de la piste parisienne dont le coût est tenu secret, qui pourrait faire date.

"Par rapport à la piste de Tokyo, nous avons changé le dessin des alvéoles de la couche inférieure de la piste (qui repose sur l'enrobé): cela réduit la perte d'énergie pour l'athlète et lui en redonne au meilleur moment de son geste", assure Maurizio Stroppiana.

Autrement dit, la piste du Stade de France pourrait être encore plus "rapide" que celle de Tokyo où ont été battus en 2021 trois records du monde dont celui du 400 m haies féminin par l'Américaine Sydney McLaughlin.

Mondo n'est pas peu fier des 300 records du monde qui ont été établis sur "ses" pistes.

"On ne peut pas faire ce qu'on veut, prévient toutefois Andrea Marengi. Il y a des critères très stricts édictés par la Fédération internationale, car la chose la plus importante est de préserver la santé de l'athlète et de ne pas dénaturer son geste".

"Les athlètes sont plus performants, insiste-t-il, la piste ne donne rien à l'athlète qu'il n'est pas capable de faire".

Le Real Madrid refuse de libérer ses joueurs pour les JO

Le Real Madrid a informé plusieurs fédérations, dont la FFF, qu'il ne libérera pas ses joueurs pour les JO de Paris, ce qui compromet encore un peu plus la participation de Kylian Mbappé, pressenti pour rejoindre le club espagnol, a-t-on appris vendredi de source proche du dossier, confirmant une information de L'Equipe.

"Le Real a envoyé une lettre à toutes les fédérations, la FFF comprise, pour leur dire qu'il ne libérerait pas ses joueurs pour les JO", a indiqué la source à l'AFP.

Le Real Madrid a confirmé vendredi que "pour des raisons de santé et d'intégrité sportive, ses joueurs ne peuvent pas participer à l'Euro ou à la Copa America et aux Jeux Olympiques. Ils peuvent participer à une seule compétition. Pas les deux. C'est une question qui est tout à fait évidente en termes de santé sportive avec la saison qui les attend en 2024/25".

La décision du Real Madrid constitue

une très mauvaise nouvelle pour Kylian Mbappé, qui a annoncé il y a quelques semaines aux dirigeants du PSG son départ du club à l'issue de la saison et signera, sauf retournement de situation exceptionnel, en faveur de la prestigieuse formation espagnole l'été prochain.

Le capitaine de l'équipe de France avait en effet fait savoir à plusieurs reprises qu'il rêverait de disputer les Jeux olympiques à Paris en bénéficiant du règlement autorisant chaque équipe à ajouter trois joueurs au-delà de la limite des 23 ans dans son effectif. Mais les JO ne faisant pas partie des dates Fifa, les clubs n'ont pas l'obligation de libérer leurs joueurs.

Le sélectionneur des Bleus Didier Deschamps, interrogé sur le cas de Mbappé, avait déjà estimé jeudi qu'il était "très difficile d'enchaîner deux compétitions" comme l'Euro et les Jeux olympiques.

"C'est très difficile sur un plan psychologique et physique de pouvoir enchaîner



deux compétitions comme ça, l'été, sans avoir eu de vacances", a dit le technicien lors de la présentation de sa liste de 23 joueurs pour les matches amicaux contre l'Allemagne et le Chili.

Le sélectionneur de l'équipe de France olympique Thierry Henry avait expliqué de son côté que la décision de convoquer ou non Mbappé pour les JO était "dans les mains du club" du joueur.



Botola Pro D1 : Du suspense dans la course au titre et pour le maintien



A lors que la Botola Pro D1 entame sa dernière ligne droite, le suspense reste entier dans la course au titre et au maintien parmi l'élite.

A l'occasion de la 24^e journée de la Botola Pro D1, prévue en cette fin de semaine, les équipes du haut et du bas du classement espèrent signer des résultats positifs afin de garder leurs chances intactes jusqu'au bout du championnat.

Le leader, l'AS FAR (55 points), qui impressionne depuis le début de la saison, ambitionne de poursuivre sa dynamique victorieuse en affrontant

samedi l'Olympic Safi, qui occupe la 4^eme place avec 34 points.

L'AS FAR, qui dispose d'une avance de 4 points sur son dauphin le Raja Casablanca, ne s'attend pas à un match facile face aux solides Safiots. Les Militaires peuvent, toutefois, compter sur la confiance engrangée au fil des journées et sur l'ascendant psychologique qu'ils ont désormais sur leurs adversaires pour signer une nouvelle victoire qui conforterait leur première place.

Le Raja Casablanca (2^eme, 51 pts) affrontera, pour sa part, la JS Salmi, en difficulté depuis plusieurs journées,

avec la victoire en ligne de mire, tout en espérant un faux pas du leader.

Pour ce qui est de la lutte pour le maintien, le Youssoufia Berrechid, lanterne rouge avec 15 points, est appelé à un sursaut d'orgueil, à commencer par son match dimanche contre le Wydad Casablanca, pour éviter une relégation qui s'approche dangereusement.

La course au maintien concerne également plusieurs autres équipes: l'Ittihad Tanger (11^e, 24 pts), le Hassania Agadir (12^e, 23 pts), la JS Salmi et le Chabab Mohammedia (13^es ex aequo, 22 pts), ainsi que le Mouloudia Oujda (15^e, 21 pts).

Toutes ces équipes se livreront à coup sûr une concurrence acharnée jusqu'à la fin de la saison pour conserver leur place parmi l'élite.

A noter que le bal de cette journée devait être ouvert vendredi par la rencontre UTS-MAS.

Programme

Samedi à 22h00

AS FAR- Olympic Safi
Mouloudia Oujda - Moghreb Tétouan
Raja Casablanca - JS Salmi
Renaissance Zemamra - Chabab Mohammedia

Dimanche à 22h00

Renaissance Berkane - FUS Rabat
Youssoufia Berrechid - Wydad Casablanca
Ittihad Tanger - Hassania Agadir

Brahim Diaz "fier et heureux" de jouer pour le Maroc

Le joueur du Real Madrid, Brahim Diaz, s'est dit "fier et heureux" de porter le maillot de l'équipe nationale du Maroc. "Lorsque la liste des joueurs convoqués par le Maroc est sortie mercredi avec mon nom, je me suis senti fier et heureux. Qui n'aimerait pas jouer dans une équipe nationale comme celle du Maroc ?", a-t-il déclaré, jeudi soir, dans un entretien accordé à la radio "Cadena Ser". "Je pense que l'amour et le projet qu'ils m'ont montré au Maroc sont très importants", a soutenu le joueur de 24 ans, qui a été convoqué par le sélectionneur national Walid Regragui, en prévision des deux matchs amicaux que disputeront les Lions de l'Atlas fin mars contre l'Angola et la Mauritanie. Et d'ajouter : "J'ai été guidé par le cœur".

Coupe du monde féminine U17 Les cinq prochaines éditions au Maroc

Le Maroc organisera les cinq prochaines éditions de la Coupe du monde féminine U17, a annoncé, jeudi, la Fédération internationale de football (FIFA).

Avec désormais 24 pays participants, la compétition se tiendra chaque année à partir de l'édition de 2025, fait savoir la FIFA, précisant que le Maroc organisera ainsi les compétitions entre 2025 et 2029.

Le Qatar, lui, a été choisi pour organiser la version masculine de la même compétition, pendant les mêmes années, entre 2025 et 2029.

"Cela fait suite à un appel mondial à manifestation d'intérêt pour l'accueil des deux compétitions, en mettant l'accent sur l'utilisation des infrastructures de football existantes dans l'intérêt de l'efficacité et de la durabilité des tournées", relève la Fédération dans un communiqué.

Championnat D2

Le championnat D2 de football se poursuivra ce week-end pour le compte de la 20^eme journée dont le programme est comme suit :

Samedi
15h00 : CJBG-CODM
15h00 : ASS-RAC
22h00 : DHJ-RCOZ
22h00 : RBM-KACM
Dimanche
22h00 : I.Marrakech-SM
22h00 : OCK-JSM
22h00 : USMO-CRA
22h00 : WAF-OD

Jeux africains d'Accra De l'or pour l'EN de beach-volley

Le Maroc a décroché, jeudi, la médaille d'or dans l'épreuve masculine de beach-volley, lors des 13^eme Jeux africains d'Accra, organisés jusqu'au 23 mars courant dans la capitale ghanéenne.

La paire marocaine composée de Mohammed Abicha et Soufiane El Gharouti a remporté le métal précieux, après sa victoire face à la paire sud-africaine (Danilo Von Ludwig et Leo Frank Williams) sur le score de 2 sets à 0. Le Botswana, qui s'est incliné en demi-finale face au Maroc, a remporté la médaille de bronze aux dépens du Sierra Leone (2 sets à 0).

Grâce à cette nouvelle médaille d'or, le Maroc compte désormais 14 médailles dans ces Jeux, dont 3 en or, 6 en argent et 5 en bronze.

Benzarti et le Wydad Un nouveau divorce

Le Wydad vient de se séparer de son entraîneur tunisien Fouzi Benzarti qui avait débarqué à mi-saison dans la demeure des Rouges pour suppléer le coach marocain Adil Ramzi.

Les résultats de Benzarti avec le WAC n'ont pas été à la hauteur des attentes du public et des dirigeants qui s'apprennent à tenir des assemblées générales le 28 de ce mois.

Sur les 16 matches disputés sous la houlette de Benzarti, le WAC n'en a gagné que cinq, contre autant d'issues de parité et six défaites. Ce qui donne lieu à une 6^eme place avec 33 points et un match en moins, soit 12 longueurs de retard sur le leader de la Botola, l'ASFAR.

La liste de Tarik Sektioui pour les matchs amicaux contre l'Ukraine et le Pays de Galles dévoilée

L'entraîneur de l'équipe nationale de football des moins de 23 ans, Tarek Sektioui, a convoqué 27 joueurs pour les matchs amicaux contre l'Ukraine et le Pays de Galles, prévus respectivement les 22 et 26 mars courant à Antalya en Turquie.

Selon un communiqué de la Fédération Royale marocaine de football, ces deux confrontations amicales servent de préparation aux Jeux olympiques-2024, prévus l'été prochain à Paris.

Voici la liste des joueurs convoqués:
Gardiens de but: Alaa Belaarouch, Rachid Ghanimi, Walid Hasbi
Défenseurs: Amine Et-Taïbi, Aymane El Wafi, Mehdi Boukamir, Mohamed Jaouab, Omar El Hilali, Zakaria El Ouahdi, Achraf Laaziri, Ayoub Amraoui, Adam Aznou

Milieux de terrain: Benjamin Bouchouari, Aïmen Moueffek, Oussama Targhline, Mohamed Nassoh, Younes Taha, Yassine Kechta, Mehdi El Moubarik

Attaquants: Abdessamad Ezzalzouli, Salim El Jebbari, Ibrahim Salah, Couhaib Driouech, Yanis Begraoui, Amine El Ouazzani, Tawfik Bentayeb, Hamza Igamaner.